

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 4 mai 2022

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour l'année 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Institution genevoise de maintien à domicile pour l'année 2021;
vu la décision du conseil d'administration de l'Institution genevoise de maintien à domicile du 3 mars 2022,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de profits et pertes;
- c) un tableau des variations des fonds propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2021 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour l'exercice 2021.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2021; et
- le rapport de l'organe de révision du 3 mars 2022.

Les états financiers de l'IMAD pour l'exercice 2021 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 46 917 291 francs, en légère diminution de - 994 940 francs par rapport au 31 décembre 2020, principalement en lien avec la variation du poste des actifs circulants. Au passif, les fonds étrangers sont en diminution de 2 819 042 francs, alors que les fonds propres sont en augmentation de 1 824 102 francs;
- le résultat d'exploitation présente un non-dépensé de 2 523 443 francs.

Les charges salariales sont en augmentation, principalement en lien avec l'octroi de l'annuité 2021, le recrutement de ressources supplémentaires pour faire face à la crise sanitaire ainsi qu'avec l'augmentation du nombre de rentes-pont AVS octroyées.

Concernant les autres charges d'exploitation, elles restent globalement stables.

Au niveau des produits d'exploitation, l'augmentation des produits de la facturation résulte principalement de l'augmentation des heures prestées de soins à domicile facturables au sens de la LAMal. L'augmentation de l'indemnité permet essentiellement de couvrir les charges supplémentaires en lien avec les dispositifs de crise;

- le résultat de l'exercice avant variation des fonds propres affectés présente un non-dépensé de 1 824 103 francs, auquel il convient d'ajouter 1 045 337 francs d'attribution des fonds propres affectés;
- le résultat présentant un non-dépensé, une restitution de 25% à l'Etat de Genève, calculée sur la base du résultat de gestion, est comptabilisée. Comme prévu dans le cadre du contrat de prestations 2020-2023, un

montant de 956 480 francs est donc reconnu au bilan de l'institution sous la rubrique « Indemnités non dépensées à restituer »;

- les crédits supplémentaires obtenus au titre de la lutte contre le COVID-19 ont été versés à concurrence des montants réellement dépensés dans ce but. Ils n'ont de ce fait pas contribué au résultat de l'exercice, lequel découle de l'activité ordinaire de l'IMAD.
- la variation nette des liquidités est de - 4 724 695 francs, en comparaison des 12 103 595 francs de l'exercice 2020. Cette évolution résulte principalement de la variation nette des liquidités et des engagements à court terme;
- le total des fonds propres est de 7 631 738 francs, en augmentation de 1 824 103 francs par rapport à l'exercice 2020. Les fonds propres libres s'élèvent à 1 283 216 francs et les fonds propres résultant du contrat de prestations 2020-2023 en cours à 2 869 440 francs.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Rapport financier de l'exercice 2021*
- 2) *Rapport de l'organe de révision du 3 mars 2022*



imad

Avenue Cardinal-Mermillod 36

CP 1731

1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Rapport financier 2021

Validé en séance du Conseil d'administration du 3 mars 2022

Table des matières

1.	Résultat de l'exercice 2021 en bref	3
2.	Les effets de la COVID-19 pour l'IMAD	5
2.1	Les dispositifs COVID	5
2.2	Les prestations spécifiques	7
2.3	Les collaborateurs	8
3.	Les prestations, projets et partenariats	9
3.1	Équipes spécialisées	10
3.2	Les projets	11
4.	Analyse des données financières 2021	13
4.1	Le résultat de l'exercice	13
4.2	Crédits COVID	14
4.3	Les produits de la facturation	15
4.4	Le financement résiduel	21
4.5	Indemnités	22
4.6	Autres produits	23
4.7	Dotation et charges de personnel	23
4.8	Autres charges d'exploitation	24
4.9	Part revenant à l'Etat selon le contrat de prestations 2020-2023	25
A.	Etats financiers	27
B.	Présentation et principes comptables	33
C.	Notes annexes aux états financiers	37
D.	Autres engagements et divers	56

1. Résultat de l'exercice 2021 en bref

En continuité de l'année précédente, l'exercice 2021 a été rythmé par la crise pandémique. Les vagues se sont succédées et, après un court répit durant l'été, elles ont repris en fin d'année pour se prolonger sur 2022. Conçus comme des remparts à l'hospitalisation, les différents dispositifs de lutte contre la COVID mis en œuvre en 2020 ont ainsi répondu aux besoins des patients suivis à domicile. Les équipes spécialisées ont ainsi permis de *détecter* (dépistage des personnes ne pouvant se rendre dans un centre), *soigner* (prise en charge des patients atteints de la COVID), *soutenir* (évaluation et coordination de la prise en charge) et *prévenir* (vaccination à domicile) la population fragile et vulnérable. Ainsi, sans compter la vaccination à domicile ayant permis l'injection de 6'650 doses de vaccins à 3'222 patients, ce sont plus de 8'000 patients qui ont été pris en charge au sein des différents dispositifs institutionnels.

Conséquemment, les finances subissent la prolongation de cette crise. Suite à la reconnaissance de la nécessité d'un budget dédié, sur le premier semestre 2021, à hauteur de 3,2 millions de francs, deux crédits supplémentaires de respectivement 2,2 et 0,9 millions de francs ont été validés au courant de l'exercice par la Commission des finances du Grand Conseil. Ainsi, sur un budget total COVID de 6,3 millions de francs, ce sont 5,8 millions de francs de surcoûts COVID qui auront été enregistrés et qui auront permis d'allouer des moyens supplémentaires essentiels permettant à l'IMAD de contribuer à la gestion de la crise.

Si les crédits supplémentaires ont permis de financer les surcoûts COVID, il s'agit également de prendre en compte les ressources existantes qui, en sus de leur activité usuelle et de la prise en charge de près de 19'000 patients sur l'année ont, pour beaucoup et dans la durée, été impactées par la crise d'une manière ou d'une autre. Il en va également de la gestion de la crise par les cadres de l'institution qui ont dû jongler entre responsabilités usuelles, plannings et prestations à maintenir dans un contexte de fort taux d'absence COVID, besoins des patients vulnérables, stress des proches-aidants ou encore application de mesures en constante évolution.

Par ailleurs, les dépenses n'atteignent pas le budget prévu en lien également avec la grave pénurie des ressources en professionnels du secteur de la santé. Les effets de la crise se sont ainsi reportés sur les professionnels existants au sein de l'institution, cette dernière ne pouvant pas leur apporter autant de soutien en renfort qu'elle aurait souhaité. Comme « point d'orgue », il convient de relever les effets de la 5^{ème} vague conjuguant absence importante des ressources (contaminations et quarantaines élevées) ainsi que prise en charge de patients COVID maintenus à domicile.

Malgré le maintien d'une hotline ainsi que des dispositifs de vaccination et de dépistage sur le lieu de travail, l'épuisement des collaborateurs est tangible. L'institution anticipe le retour

« à la normale » en 2022 par la mise en œuvre d'espaces permettant des échanges sur les deux ans de crise vécus, et ce afin d'accompagner au mieux le processus de sortie de gestion de crise.

Malgré ces contraintes, l'institution a continué à œuvrer avec ses partenaires sur les modèles de prise en charge continue des patients tout au long de leurs itinéraires de soins ainsi que sur l'optimisation de la coordination interprofessionnelle permettant d'accroître la qualité et de prolonger le maintien à domicile, facteur d'efficience du réseau de soin.

Enfin, l'institution boucle ses comptes en présentant un non dépensé de 1,8 million de francs résultant, pour beaucoup, de la limitation de l'engagement de ressources malgré un accroissement marqué des prestations de soins sur l'exercice.

2. Les effets de la COVID-19 pour l'IMAD

Cette deuxième année de crise pandémique met en exergue un épuisement de la population vis-à-vis des mesures mises en place et régulièrement modifiées. Dans un contexte où la cinquième vague semble moins agressive que les précédentes d'un point de vue des hospitalisations ainsi que du taux de mortalité, effet bénéfique probable des actions de vaccination, la Confédération n'a pas réitéré les mesures de stricts confinements. Néanmoins, le virus, dont le variant Omicron est particulièrement contagieux, se propage au sein de la population. Ainsi, malgré un taux d'immunité¹ de près de 83%, cette dernière vague se caractérise par une contamination importante des collaborateurs de l'institution alors même que ceux-ci sont épuisés par près de deux ans d'effets de la lutte contre la COVID. La conjugaison des patients atteints par la COVID-19 et de l'absence des collaborateurs a ainsi mis l'institution en tension maximale en fin d'année 2021 et en début d'année 2022.

2.1 Les dispositifs COVID

Les dispositifs mis en place en 2020 pour la prise en charge des patients atteints de la COVID-19 ont perduré sur 2021 et ont été améliorés ou renforcés comme ceux concernant la vaccination à domicile des personnes particulièrement vulnérables ainsi que le dépistage des collaborateurs. Durant la crise, ils ont permis de :

Détecter en effectuant les dépistages COVID-19 pour les personnes ne pouvant pas ou ne devant pas se rendre à un centre de dépistage (domicile, EPH, EMS², etc.).

Soutenir au travers :

- de l'évaluation, au chevet du patient à l'hôpital, de la situation ainsi que des besoins pour la future prise en charge à domicile ;
- de la coordination entre l'infirmier et les autres corps de métiers (médecins, physiothérapeutes, ergothérapeutes, etc.) au sein du réseau genevois ;
- des évaluations complexes avec le référent infirmier et les infirmières spécialistes cliniques.

Soigner : avec la prise en charge des patients atteints de la COVID-19 (filière séparée) œuvrant sur l'ensemble du territoire et nécessitant des temps majorés pour des prises en charge « lourdes », pluridisciplinaires, à coordonner et à évaluer régulièrement.

¹ Le taux d'immunité regroupe les collaborateurs vaccinés, guéris et dépistés négatifs.

² Établissements pour personnes handicapées, établissements médico-sociaux.

Prévenir au travers de la vaccination à domicile³ des personnes ne pouvant pas se déplacer dans les centres de vaccination pour des raisons physiques ou psychiques ainsi que des personnes en immeuble à encadrement pour personnes âgées (ci-après IEPA).

Par ailleurs, en parallèle des effets directs de la prise en charge de la COVID-19, les besoins avérés des personnes bénéficiant de portages de repas à domicile restent très présents sur l'année 2021. Pour faire face, l'IMAD a adapté son organisation afin d'être en capacité de fournir cette prestation de nutrition. Pour mémoire, sur la base d'une évaluation de la situation, elle permet de prévenir le risque de dénutrition tout en maintenant le lien social et est souvent associée à des soins ainsi que d'autres prestations mises en œuvre par l'IMAD, rendant ainsi possible le maintien à domicile de personnes fragiles et le soutien aux proches-aidants.

En outre, viennent s'ajouter à ce dispositif COVID pour la population, des besoins spécifiques comme l'obligation légale de dépistage⁴ hebdomadaire des collaborateurs de l'IMAD en contact étroit avec les patients lorsqu'ils sont non vaccinés ou guéris depuis plus de 6 mois.

Il convient de rappeler que les collaborateurs subissent également la crise pandémique et à plusieurs titres : comme tout un chacun dans le cadre de leur vie privée, comme beaucoup en soutien de leurs familles en tant que proches-aidants et, ceci, tout en s'investissant pleinement dans leur travail pour assurer la prise en charge des patients à domicile. Il faut ainsi relever le très haut niveau d'engagement et de professionnalisme de l'ensemble des collaborateurs qui, depuis près de deux ans, répondent aux besoins de la population dans un contexte de tension sans précédent sur la disponibilité des ressources.

L'IMAD prolonge son engagement pour accompagner ses collaborateurs dans le cadre de plusieurs dispositifs et mesures mis en œuvre :

- L'organisation d'une hotline de la médecine du travail 7 jours sur 7 par le service de santé et sécurité au travail de l'IMAD ainsi qu'une consultation d'accompagnement par un psychologue externe.
- L'information régulière des collaborateurs, via différents canaux de communication et notamment par l'édition d'une infolettre permettant d'accompagner les collaborateurs lors des nombreuses modifications de pratiques et de prescriptions exigées par les autorités.

³ Ce dispositif est également intervenu pour la vaccination en EPH, en étroite collaboration avec les professionnels de ce secteur d'activité.

⁴ Assurant la protection des patients et la garantie de la bonne marche de l'institution, celui-ci peut se réaliser à **imad** comme dans les pharmacies partenaires.

- La mise en œuvre de la prestation de vaccination et de dépistage sur le lieu de travail.
- Le maintien de la fourniture des plannings des collaborateurs huit semaines à l'avance et l'encouragement à la récupération des heures supplémentaires effectuées.

Malheureusement, la lassitude et la crispation de la population concernant les mesures et restrictions en constante évolution, pèsent sur des fonctions dont la pénibilité est déjà importante, hors crise pandémique. Il est d'autant plus important de maintenir ces dispositifs en faveur des collaborateurs considérant l'accumulation de fatigue sur cette très longue période et l'incertitude toujours présente.

En anticipation de la fin de ces deux ans de crise pandémique, l'IMAD prendra également des mesures en 2022 permettant aux équipes de s'exprimer sur cette période afin d'accompagner un probable retour « à la normale » et de favoriser et faciliter ainsi la reprise des activités et projets institutionnels.

2.2 Les prestations spécifiques

Dans le cadre des dispositifs COVID et depuis le début de la crise pandémique en 2020, ce sont :

- 6075 patients de l'IMAD, en institution spécialisée ou sur mandat de la DGS, qui ont pu être dépistés ;
- 863 patients dont la prise en charge post COVID a été évaluée afin de faire intervenir, en interprofessionnalité, les corps de métiers permettant leur réhabilitation et garantissant leur maintien à domicile
- En rempart à l'hospitalisation, 1'028 patients atteints de la COVID-19 pris en charge dans le cadre d'une filière séparée ou au sein des équipes
- 3'222 patients ayant bénéficié de 6'650 doses de vaccin dont 1'518 doses de « booster ».

Les prestations de nutrition, essentielles au maintien à domicile et aux personnes fragiles et vulnérables⁵, se sont maintenues un niveau moyen élevé de 11'800 portages de repas par semaine (contre 9'000 avant crise) pour un total de 626'126 repas pour l'exercice 2021 contre environ 450'000 avant crise sanitaire. Pour rappel, la dénutrition représente un facteur important de risque de chute à domicile, de dégradation de l'état de santé et, donc,

⁵ En partenariat avec les cuisines des HUG, 22 régimes différents adaptés aux besoins et éventuelles pathologies des personnes concernées sont proposés par les diététiciennes de **imad**.

d'hospitalisation et d'institutionnalisation. À éviter donc tant pour le bien-être des personnes que pour prévenir les hospitalisations.

2.3 Les collaborateurs

Le nombre de quarantaines a fluctué en fonction des mesures du Conseil fédéral notamment sur leur durée ou encore sur le périmètre des collaborateurs vulnérables devant être protégés. En 2021, ce sont ainsi 1'246 quarantaines qui ont été comptabilisées représentant un taux d'absence moyen de 0,8%. Les collaborateurs ont également été touchés par les vagues de pandémie et ont fait l'objet d'arrêts de travail. 384 collaborateurs ont été touchés par la COVID-19 sur 1'009 ayant été dépistés au total sur 2021. La 5^{ème} vague, remarquable d'un point de vue de l'absence des collaborateurs cumulant fatigue depuis le début de la crise et haute contagiosité du variant Omicron, présente à elle seule 179 collaborateurs touchés.

De courte durée, le répit durant l'été 2021 a tout de même permis aux collaborateurs de reprendre 2'716 jours de vacances et fériés incluant les 3 jours octroyés en 2020 par le Conseil d'Administration pour tenir compte de l'effort consenti durant la période critique de la pandémie. Les heures supplémentaires ont également diminué d'environ 3'500 heures, sur 25'800 heures totales en 2020.

3. Les prestations, projets et partenariats

Même si l'année 2021 a été fortement perturbée par les effets de la crise pandémique, l'institution maintient son activité « courante » avec près d'un million d'heures prestées⁶ et plus de 626'000 repas portés à domicile.

Ainsi, près de 19'000 patients sur l'année bénéficient de 8'000 prestations par jour concourant, en complémentarité les unes des autres, au maintien à domicile. Il s'agit bien entendu des prestations de soins au sens de la LAMal mais également des prestations d'aide à la vie quotidienne (aide au ménage, repassage, les courses avec ou sans accompagnement, etc.), des prestations de prévention comme celles concernant la dénutrition (aide au repas, portage de repas à domicile, reconditionnement des repas, etc.), des prestations d'aménagement du lieu d'habitation (ergothérapie) ou encore des dispositifs d'alerte en cas de chute notamment (appareils de sécurité, ligne d'accueil des demandes 24/24 7/7).

L'octroi de ces prestations ne peut pas se faire sans évaluation standardisée de la situation ou sans coordination interprofessionnelle des acteurs du parcours de soins du patient comme les médecins traitants, les physiothérapeutes et autres professionnels de la santé. C'est pourquoi, depuis 2020 et en remplacement de l'outil d'évaluation RAI-HC jusque-là utilisé, l'IMAD a formé ses collaborateurs au nouvel outil d'évaluation standardisé InterRAI Home Care-Suisse permettant de clarifier les besoins de soins et de maintien à domicile. Il en va de la qualité de la prise en charge mais également de son efficacité permettant de promouvoir l'autonomie, de prévenir la dégradation de l'état de santé et, conséquemment, de prolonger le maintien à domicile avec une qualité de vie, de retarder une entrée en EMS ou d'éviter certaines hospitalisations.

Par ailleurs, « COGERIA », dispositif de coordination interprofessionnelle des soins pour les personnes âgées et fragiles, a pour objectif de limiter les passages aux urgences, de faciliter le retour à domicile et de promouvoir des actions de prévention. Co-initiatrice dans la conceptualisation de ce dispositif, l'IMAD est au cœur de celui-ci piloté par la direction générale de la santé (DGS), en étroite collaboration avec les HUG, l'AMGe, GE-MED, Pro Senectute Genève, l'association Promotion des réseaux intégrés des soins aux malades (PRISM) et Alzheimer Genève.

S'ajoutent à ces prestations celles fournies dans les structures intermédiaires telles que les unités d'accueil temporaire et de répit (ci-après UATR) et les IEPA. Concernant ces dernières elles font, en effet, partie intégrante du dispositif cantonal de maintien à domicile en matière d'identification et de prévention de la fragilité. Elles permettent de retarder

⁶ Les heures prestées de soins à domicile, d'aide, d'ergothérapie ainsi que délivrées dans les UATR sont additionnées et donnent un total de 978'173 heures.

l'institutionnalisation et offrent une alternative sécurisante aux proches aidants. Un encadrement de proximité est effectif la journée et des permanences nocturnes sont effectuées la nuit, auxquels s'ajoutent les appareils de sécurité individuel en lien 24h/24h avec la centrale de l'IMAD. Les animations proposées contribuent également à lutter contre l'isolement social, avec des repas pris en commun, des activités socioculturelles et une aide administrative. Concernant les deux UATR exploités par l'IMAD et offrant un total de 38 lits, leur fonction principale est de soulager les proches aidants en permettant à leurs proches aidés d'y séjourner pour une durée de 5 à 45 jours par an. Durant le séjour, une évaluation de l'état de santé du proche aidé ainsi que des dépistages de santé sont réalisés dans un but de prévention et promotion de la santé. En outre, le patient y est mobilisé physiquement et psychologiquement (développement de ses fonctions sociales, cognitives et de mobilité) afin que celui-ci voie ses ressources améliorées en vue du retour à domicile permettant d'accroître son autonomie et prolonger sa capacité à rester à domicile. Par ailleurs, les actions à mettre au œuvre en vue de l'optimisation de la prise en charge au retour à domicile sont coordonnées avec le médecin traitant, l'équipe de maintien à domicile ou encore l'ergothérapeute (moyens auxiliaires) par exemple.

Enfin, l'IMAD nécessite des professionnels qualifiés afin de délivrer ces prestations. Elle est ainsi fortement engagée dans la formation proposant 60 places de formation pratique pour les étudiants en formation bachelor en soins infirmiers de la haute école spécialisée santé-social de la Suisse romande et 71 places d'apprentissage pour les assistantes en soins et santé communautaire (ASSC). En outre, la formation faisant partie des missions principales de l'institution, l'IMAD a lancé un projet « positionnement de la formation » visant à ancrer la stratégie et la politique de formation pour les années à venir dans la stratégie institutionnelle globale. Pour déterminer les besoins et les attentes des collaboratrices et des collaborateurs en matière de formation, l'IMAD a procédé à un sondage en octobre 2021. Les réponses obtenues contribueront à définir les orientations stratégiques de la formation.

3.1 Équipes spécialisées

En lien avec les objectifs fixés dans le contrat de prestations, l'IMAD continue à développer les prestations de ses équipes spécialisées ainsi que les projets en lien avec les parcours de soins spécifiques.

3.1.1 Équipe interprofessionnelle spécialisée en oncologie (EISO)

Il en va ainsi de l'équipe interprofessionnelle spécialisée en oncologie qui comprend 12 professionnels permettant aux patients de bénéficier de soins techniques comme, par exemple, la réalisation de transfusions, de chimiothérapies à domicile et de surveillances spécifiques mais également une coordination de leur parcours de soins. Le patient ainsi que son proche-aidant, font ainsi l'objet d'un accompagnement personnalisé garantissant

la continuité des soins entre l'hôpital et le domicile ainsi que la coordination entre l'oncologue, le médecin traitant, les pharmaciens de Proximos (Service de pharmacie à domicile) et le réseau cancer de Genève.

3.1.2 Prestations en santé mentale

Faisant suite au déploiement d'un pilote mené au sein de l'institution, les prestations de santé mentale sont également étendues avec le recrutement d'infirmières spécialisées en santé mentale et psychiatrique ayant pour responsabilité de coordonner les actions entre les différents acteurs de la prise en charge du patient. Les prestations réalisées visent notamment à renforcer le maintien à domicile par une amélioration de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne (l'entretien de l'habitat, la cuisine, l'entretien du linge ou encore les courses).

3.1.3 Soins palliatifs

Enfin, mise en place conjointement par les HUG et l'IMAD dans le cadre du Programme cantonal de développement des soins palliatifs⁷ 2020-2023, la consultation de soins palliatifs à domicile (CoSPa dom) a pour mission d'accompagner et soulager les personnes gravement malades et leur entourage, dans l'objectif de préserver autant que possible leur qualité de vie. Au total, 887 personnes ont été soutenues par les prestations de CoSPa dom, dont 197 faisant partie de la patientèle de l'IMAD.

3.2 Les projets

3.2.1 InterRAI

Également en lien avec les objectifs du contrat de prestations et financée par le fonds réseau⁸, la mise en œuvre de l'outil d'évaluation standardisé du besoin des patients InterRAI a été finalisée en 2021.

Pour rappel, en Suisse, les membres de l'association faîtière de l'aide et soins à domicile Suisse (ASD), et en particulier l'IMAD, se réfèrent à un outil d'évaluation globale des besoins de la personne adulte. Cet outil standardisé et scientifiquement validé analyse aussi bien les critères de santé du patient que ceux de son environnement, comme par

⁷ Les soins palliatifs ont pour but d'atténuer la souffrance des patients et de renforcer leur capacité à décider de leur prise en charge en mettant à leur disposition un ensemble de compétences médico-soignantes, psychosociales et spirituelles qui puisse les accompagner et les soutenir. Ils comprennent les traitements médicaux, les soins physiques, le soutien psychologique, social et spirituel. Ils sont destinés aux personnes atteintes d'une maladie grave, évolutive ou terminale.

⁸ Conformément aux dispositions des contrats de prestations des HUG et de imad, le fonds réseau est alimenté par une part de 10% des non-dépensés éventuels des institutions concernées et permet de financer des projets transversaux du réseau de soins.

exemple l'existence d'un réseau de soutien de proximité ou les conditions de sécurité de son logement. Il permet ainsi de clarifier les besoins de soins et de maintien et de faciliter la concertation interdisciplinaire en fournissant une base pour la traçabilité des prestations. Depuis 2020, une nouvelle version plus performante du RAI-HC⁹ a été progressivement remplacée par l'InterRai Home Care-Suisse.

3.2.2 *Fast track*

Par ailleurs, en partenariat avec les HUG, l'IMAD mène un projet dit « fast track »¹⁰ visant à améliorer la récupération postopératoire des patients fragiles. Ajourné en partie à cause de la crise sanitaire en 2020, ce projet a repris son cours en 2021 et porte sur la prise en charge coordonnée de la patientèle au sein de trois itinéraires cliniques chirurgicaux : chirurgie de résection pulmonaire, chirurgie de la prothèse de la hanche et chirurgie colorectale. Le projet a pour but de développer ou de renforcer les phases de préhabilitation (avant l'hospitalisation), d'hospitalisation et de réadaptation (après l'hospitalisation).

3.2.3 *Prévention et promotion de la santé*

Enfin, les leviers de prévention sont primordiaux pour éviter autant que possible la survenance de problèmes de santé et une perte d'autonomie chez les personnes vieillissantes à domicile. Dans cette perspective, l'IMAD pilote un projet de recherche sur le « vieillissement en santé », en partenariat avec les HUG, la HEdS-Genève et la plateforme des associations d'âinés de Genève. Soutenu par des financements philanthropiques privés, ce projet a pour but de développer un itinéraire de santé intégré et coordonné dans le réseau genevois pour soutenir les capacités fonctionnelles et diminuer le risque de fragilité des personnes de 65 ans et plus vivant à domicile.

⁹ Resident Assessment Instrument Home-Care.

¹⁰ La chirurgie fast-track est un programme multimodal permettant de diminuer la douleur postopératoire et les différentes dysfonctions induites par le stress chirurgical. La restriction hydrique périopératoire, l'analgésie péridurale, la réalimentation précoce et la mobilisation rapide des patients en sont les éléments clés. L'importance d'une prise en charge multidisciplinaire afin d'améliorer les résultats doit être soulignée.

4. Analyse des données financières 2021

4.1 Le résultat de l'exercice

En préambule, il convient de rappeler les dispositions du contrat de prestations 2020-2023 s'appliquant en cas de non dépensé, détaillées en son article 14.

*Traitement des
bénéfices et des pertes*

1. *Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article 13, est réparti entre l'Etat de Genève et l'imad selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.*

[...]

4. *L'imad conserve 75% de son résultat annuel. Le solde de 25% appartient à l'Etat. Ces deux montants constituent le résultat net cumulé.*

L'imad et l'Etat affectent chacun 5% du résultat net cumulé pour financer les projets communs au réseau.

Ces dispositions nécessitent de déterminer le résultat devant servir au calcul de la répartition du résultat de l'institution. En effet, le résultat comptable (2,8 millions de francs avant répartition du résultat) ne peut être utilisé tel quel puisqu'il comprend des charges qui sont couvertes par des fonds propres affectés par le Conseil d'administration. Il convient donc de ne pas tenir compte de ces charges portant le résultat net avant répartition à un montant de 3,8 millions de francs (intitulé « Résultat de gestion avant répartition »).

Le tableau suivant détaille la répartition effectuée.

(en millions de CHF)

	Comptes 2021
Résultat de l'exercice incluant la part à restituer Etat	2.8
Utilisation des fonds propres affectés	1.0
Résultat de gestion avant répartition	3.8
Part de résultat à restituer à l'Etat de Genève (25%)	-1.0
Part du résultat à conserver (75%)	2.9

Enfin, il convient de relever que, en fin de contrat de prestations, 5% sur chacune des parts seront alloués à un « fonds réseau » destiné à financer des projets communs au réseau de soins. Sur la base du résultat 2021, cela représente un montant total de Fr. 382'592,-.

4.2 Crédits COVID

Comme en 2020, le maintien du dispositif COVID ainsi que les adaptations de prestations ont nécessité l'engagement de moyens financiers supplémentaires. Pour le premier semestre 2021, ceux-ci ont été couverts par le budget (3,2 millions de francs spécifiquement alloués) et, pour le reste de l'exercice, par deux crédits supplémentaires octroyés (respectivement 2,2 et 0,9 millions de francs). Ces moyens financiers alloués représentent une somme totale de 6,3 millions de francs pour lesquels 5,8 millions de francs ont été dépensés selon le détail ci-après :

	Indemnité et crédits suppl.	Dépensé 2021	Ecart au budget
Charges de personnel	-4.8	-5.2	-0.4
Autres charges d'exploitation	-3.5	-2.1	1.4
Produits d'exploitation	2.0	1.5	-0.6
Total	-6.3	-5.8	0.5

L'écart entre l'indemnité et le dépensé s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- La situation sanitaire a contraint l'IMAD à freiner certaines dépenses, notamment celles liées aux événements publics et rassemblements de personnel qui ont dû être annulés. Les budgets pour les formations, les réunions et repas de fin d'année ou pour les dépenses de communication ont continué d'être sous-consommés jusqu'à la fin de l'année 2021. Ces éléments représentent un non dépensé de -1,0 million de francs.
- Des charges de personnel ont été plus conséquentes que prévues sur différents dispositifs :
 - En IEPA, les contrats des aides à domicile ont été renouvelés. Cette fonction s'est chargée des courses, de l'entretien et des repas dans les appartements en l'absence de repas en salle à manger dans le but de préserver les patients de risque de contagion, de dénutrition et d'isolement. Ce surcoût est de 0,6 million de francs.

- Les dépistages systématiques des collaborateurs (suite à l'arrêté du Conseil d'État du 5 août 2021) ont été mis en place dès septembre 2021. L'impact financier est de 0,2 million de francs.
- La mise en œuvre de la 3^{ème} dose de vaccination (à domicile et pour les collaborateurs) a sollicité les équipes « vaccimad » et le service de santé au travail pour un montant de 0,2 million de francs.
- Le dépistage systématique à l'entrée en UATR et un taux d'occupation toujours bas ont fait apparaître des charges supplémentaires et un manque à gagner de 0,3 million de francs.
- La provision pour les 3 jours COVID octroyés en 2020 aux collaborateurs de l'IMAD par le Conseil d'administration a été utilisée pour un montant de -0.8 million de francs.

4.3 Les produits de la facturation

4.3.1 Généralités

Les prestations soumises à facturation concernent les prestations de soins au sens de la LAMal (prises en charge par les assureurs à hauteur des tarifs fixés par le Conseil fédéral et appliqués uniformément sur l'ensemble de la Suisse) et les prestations de maintien à domicile facturables à la personne selon les tarifs approuvés par le Conseil d'État.

Concernant les prestations de soins, les limites du financement selon la LAMal restreignent la facturation aux actes spécifiés et selon des temps standards et ne permettent pas de reconnaître l'entier des temps passés aux soins pour la prise en charge des patients. Il en va ainsi des temps de coordination facturables uniquement selon des conditions très restrictives¹¹ ou encore des temps de déplacement non facturables. Pour rappel, à cette inadéquation du système de financement fédéral des soins à domicile vient s'ajouter, dès 2020, une réduction tarifaire des prestations de soins facturées au sens de la LAMal de -3,6% totalement injustifiée. Ces éléments accroissent la perte de sens dans un secteur employant des professionnels dans des métiers à forte pénibilité (aide et soins à la personne seule et dans un contexte domiciliaire, déplacements par tous les temps sur tout le territoire, etc.).

¹¹ Aucune coordination n'est a priori facturable, même dans des situations complexes. Les temps de coordination ne sont facturables actuellement qu'en application de conditions extrêmement restrictives.

Concernant le financement du matériel LiMA¹², après trois ans d'argumentation et à la grande satisfaction des autorités cantonales et de l'IMAD qui se sont engagés activement pour obtenir cette modification, les assureurs maladie doivent à nouveau financer ledit matériel dès octobre 2021. Ceci fait suite à une révision des dispositions légales introduisant un remboursement uniforme pour le matériel de soins et prévoyant le retour à la situation ex-ante.

Pour les autres prestations, il s'agit essentiellement :

- d'aide à la vie quotidienne et d'aide aux familles ;
- de prestations de nutrition (repas à domicile et dans les salles à manger des IEPA - évaluation des besoins, portages, aide au reconditionnement, aide à l'alimentation, etc.) ;
- de sécurité à domicile ;
- de soutien aux proches aidants (UATR notamment).

Enfin, les prestations d'intérêt général, de formation ainsi que celles liées à la mise en œuvre des politiques sociales, ne font pas l'objet d'une facturation et ne concourent donc pas aux produits tels que détaillés ci-après.

4.3.2 Les tarifs

Fixés de manière uniforme au niveau fédéral quel que soit le canton, les tarifs des soins de longue durée LAMal sont inchangés en 2021 (pour rappel ils avaient été réduits de -3,6% en 2020, après être restés inchangés depuis 2011). Fixés par le règlement tarifaire genevois¹³, les soins aigus et de transition LAMal ne sont pas modifiés par rapport à l'année précédente. Concernant les tarifs des prestations non LAMal ainsi que la contribution personnelle aux coûts des soins fixés par le Canton, ils ne sont également pas modifiés en 2021.

Enfin, l'application des tarifs dégressifs en fonction du revenu déterminant unifié (RDU) sur une majorité de prestations non LAMal a un impact sur le tarif moyen appliqué : il a été constaté un manque à facturer total d'environ 1,3 million en lien avec la mise en œuvre de cet aspect de politique sociale. De manière similaire, les impacts de l'application des décisions du Conseil d'État en matière de politique sociale sur le montant maximum de

¹² Liste recensant les moyens et appareils pris en charge par l'assurance obligatoire des soins et qui sont utilisés par l'assuré lui-même ou avec l'aide d'un intervenant non professionnel impliqué dans l'examen ou le traitement.

¹³ Règlement fixant le tarif-cadre des prestations fournies par la FSASD et Sitex SA en matière de soins aigus et de transition (RTCADom), J 3 05.20.

contribution personnelle aux coûts de soins¹⁴ ont représenté un montant d'environ 6,9 millions de francs de non-facturation possible pour l'IMAD sur l'exercice. Cela représente un renoncement à facturer s'élevant à 8,2 millions pour 2021, qui augmente la part de financement résiduel pour partie et est compensé par une indemnité pour les prestations non LAMal.

4.3.3 Les chiffres clés

Les produits de la facturation évoluent de la manière suivante :

(en millions de CHF)	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020	Ecart aux comptes
Prestations LAMal ¹⁾	49.9	50.6	0.7	48.8	1.8
Aide pratique ²⁾	9.2	8.5	-0.7	8.4	0.1
Portages de repas	8.3	10.2	1.9	10.2	-0.0
Sécurité à domicile	2.3	2.1	-0.1	2.1	0.1
Autres produits facturés ³⁾	3.3	2.3	-1.1	2.4	-0.2
Total	73.0	73.7	0.7	72.0	1.7

¹⁾ comprend les prestations de soins (y inclus ergothérapie et matériel) et la contribution personnelle.

²⁾ comprend l'aide pratique chrono et forfait, la suppléance parentale et les veilles.

³⁾ comprend les prestations en lien avec les UATR, les IEPA et les rendez-vous non décommandés.

Concernant les prestations de soins, un accroissement important des produits de la facturation de 3,8% par rapport aux comptes 2020 ainsi que de 1,3% par rapport au budget est à relever. Il résulte principalement d'une augmentation des prestations de soins.

Pour les autres produits de la facturation, l'écart au budget s'explique en partie par les effets de la pandémie qui n'ont été introduits au budget 2021 que pour le premier semestre 2021 en application des instructions de l'État. C'est notamment le cas pour les prestations de portages de repas et la diminution des prestations d'aide pratique ainsi que des journées d'hébergement en UATR.

Des explications plus détaillées par catégorie de produit facturé sont fournies ci-après.

¹⁴ Le niveau de contribution personnelle est actuellement fixé par le Conseil d'État à Fr. 8,- (arrêté du Conseil d'État n°05209-2010). Le niveau maximal admis par la législation fédérale est de 20% de la contribution maximale de l'assurance obligatoire des soins.

Enfin, en termes d'heures facturées¹⁵ et de prestations, celles-ci évoluent de la manière suivante en 2021 :

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020	Ecart aux comptes
Heures facturées de soins de longue durée	706'500	712'018	5'518	689'917	22'102
Heures facturées d'ergothérapie	16'800	16'551	-249	13'537	3'014
Nombre de contributions client	904'000	929'963	25'963	898'635	31'328
Heures facturées d'aide pratique	297'500	276'219	-21'281	273'920	2'299
Nombre de repas portés à domicile	504'000	626'126	122'126	625'284	842
Abonnements sécurité à domicile	60'200	58'346	-1'854	56'708	1'638
Jours d'hébergement en UATR	11'800	6'419	-5'381	7'067	-648

Après un accroissement important en 2020 du nombre de patients pris en charge par l'institution (+5,5%), l'année 2021 présente un accroissement de 1,3% qui résulte en majeure partie des patients ayant bénéficié de prestations de dépistage COVID.

4.3.4 Les prestations de soins

Les heures prestées¹⁵ de soins facturables au sens de la LAMal affichent un accroissement de +4,2% par rapport à l'exercice 2020. Cet accroissement est à distinguer en fonction du type de prestation de soins. Alors que les heures prestées de soins de base évoluent de 2,2%, sur 2021, celles de prestations techniques évoluent de 8,5%. Cette tendance semble se confirmer au début de l'année 2022.

Les accroissements suivants sont également remarquables :

¹⁵ Les heures facturées incluent un arrondi de facturation et ne doivent pas être confondues avec les heures prestées.

- Un accroissement des patients bénéficiant de prestations 6 et 7 jours sur 7 de +3,3% entre 2020 et 2021 et de la volumétrie des heures de prestations de soins de +5,0%.
- L'IMAD effectue 17,4% de ses heures prestées de soins le week-end, soit plus de 117'000 heures sur l'année.
- Pour rappel, 8% des patients de l'IMAD représentent la moitié des heures de soins, reflet de la prise en charge de patients complexes nécessitant des prestations de soins et de coordination importantes.
- En outre, il convient de relever qu'une part importante de prestations ou de prises en charge de courte durée, soit de 10 minutes et moins (ou prestation d'actes uniques de courte durée¹⁶)¹⁷, sont réalisées par l'IMAD. Celles-ci représentent seulement 7,2% des heures prestées de soins. Comme pour les prises en charge des situations complexes en 6-7/7 mais pour d'autres raisons¹⁸, ces situations ne sont pas « rentables » alors qu'elles représentent près du quart des visites de soins réalisées par l'IMAD.
- Enfin, comme pour les années précédentes, il est à relever le déplacement de la courbe des âges des patients suivis par l'IMAD de manière marquée sur les 10 dernières années vers la tranche de 85-90 ans (contre celle des 80-85 ans précédemment). Plus spécifiquement, le nombre de patients de plus de 95 ans pris en charge par l'IMAD a crû de 11% en 2021.

4.3.5 Les prestations d'aide pratique

Après de nombreuses années de baisses récurrentes, les heures facturées d'aide pratique se stabilisent et affichent un léger accroissement de 0,8% par rapport à l'exercice 2020.

A la suite d'une année 2020 présentant les effets de la crise pandémique et la réduction de la délivrance de ces prestations tenant compte de la protection des personnes vulnérables

¹⁶ Il s'agit principalement des actes en lien avec la prise de médicaments ainsi que de l'aide à la mise des bas de contention.

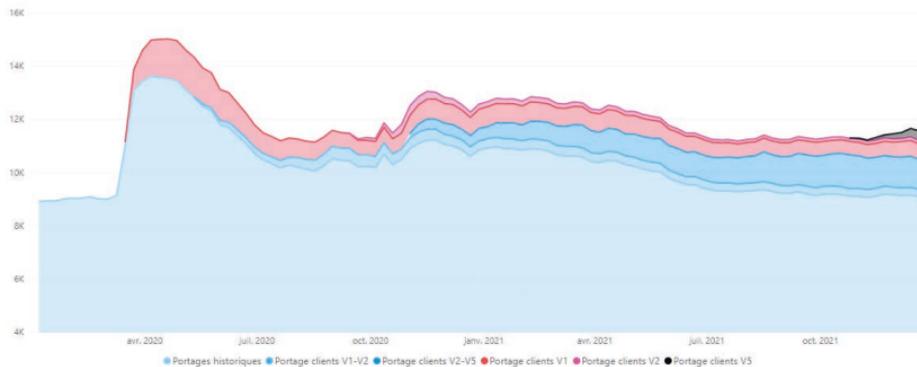
¹⁷ Il convient de relever que le temps de déplacement moyen de **imad** pour les visites d'aide et de soins est d'un peu moins de 8 minutes rendant ces prestations très peu attractives à réaliser pour les organisations d'aide et de soins à domicile privées.

¹⁸ Concernant les situations 6-7/7, ce sont principalement les surcoûts horaires qui sont en cause ainsi que les capacités en ressources humaines qualifiées pour faire face à la prise en charge. Sont également en cause les temps de coordinations et d'évaluations plus importants et mal, voire pas rémunérés.

prises en charge par l'IMAD et celle des collaborateurs¹⁹, il est probable que l'institution ait atteint un niveau plancher d'heures d'aide en dessous duquel le maintien à domicile serait mis en péril.

4.3.6 Les prestations de nutrition

Après un pic important en 2020 de 15'000 repas portés à domicile par semaine, cette volumétrie s'est stabilisée à un niveau élevé se situant entre 11'500 et 12'000 repas semaine sur l'année 2021. Toutefois, la 5^{ème} vague marque à nouveau un accroissement en fin d'année 2021 dépassant les 12'000 repas par semaine. Pour mémoire, avant pandémie, la volumétrie des portages de repas se situait aux alentours de 9'000 par semaine. Les 626'126 repas de l'année 2021 se répartissent ainsi et concernent principalement des patients connus de l'IMAD et déjà suivis dans le cadre de leur maintien à domicile (aire bleue) puisque ceux-ci représentent plus de 93% des portages de repas pour les deux ans de pandémie.



Enfin, il convient de relever qu'outre la prévention contre la dénutrition cette prestation a également permis de renforcer les contacts quotidiens avec les personnes fragiles permettant de maintenir santé et lien social.

4.3.7 Les autres prestations

Les produits des prestations de sécurité à domicile sont composés des abonnements mensuels de location des appareils de sécurité et de diverses facturations liées aux

¹⁹ Pour rappel, les collaborateurs concernés ont pu être réalloués notamment dans le cadre du soutien des locataires en IEPA pour le portage et le conditionnement de leurs repas, pour l'aide à la vie quotidienne ou encore pour leur mobilisation.

installations d'appareils. Le nombre d'abonnements facturés est en augmentation par rapport aux comptes précédents de +2,9%.

Les produits des UATR se composent essentiellement de prestations d'hébergement et de soins. Destinés à soulager les hôpitaux durant les phases pandémiques plus aigües (lits réservés avec équipement d'oxygénothérapie), les jours d'hébergement avaient fortement chuté sur l'exercice 2020 (-38,7%). Hors lits réservés aux cas COVID, la tendance est à un retour à la normale puisque le taux d'occupation atteint 72,3% (contre 56,8% en 2020) sur 2021 malgré les effets de la crise pandémique.

4.4 Le financement résiduel

Pour rappel, le financement résiduel (déduction faite de la part de l'assureur et du patient) consiste en une charge contrainte imposée par la LAMal (article 25a, alinéa 5) et devant être assumée par le canton. Il concerne les prestations de soins de longue durée LAMal au sens de l'article 7 alinéa 2 OPAS²⁰ (Évaluations, conseils et coordination ; examens et traitements ; soins de base).

(en millions de CHF)

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020	Ecart aux comptes
Financement résiduel	114.1	116.9	2.8	116.5	0.4
Total	114.1	116.9	2.8	116.5	0.4

Ce financement résiduel, assumé par le Canton, est adapté chaque année tenant compte de la volumétrie des prestations facturables au sens de la LAMal ainsi que du coût réel de l'année 2021²¹. Celui-ci diminue par rapport à 2020 notamment en lien avec les coûts COVID qui ont pu être identifiés et retirés du financement résiduel 2021.

Le financement résiduel horaire évolue de la manière suivante :

	Budget 2021	Comptes 2020	Comptes 2021		
	tarif	tarif	tarif	écart	%
Eval., conseils, coord.	177,50	189,80	186,11	-3,69	-1,9%

²⁰ Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins.

²¹ En application du règlement RFRLAMal (« Règlement fixant les montants destinés à déterminer le financement résiduel selon l'article 25a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie »), une convention a été établie entre imad et l'État de Genève couvrant le financement résiduel des soins à domicile.

Examens et traitements	169,90	177,70	173,27	-4,43	-2,5%
Soins de base	153,05	158,75	153,39	-5,36	-3,4%

En volume d'heures facturées et en francs, l'impact est le suivant :

en heures facturées et en millions de francs	Budget 2021		Comptes 2021		Écart francs
	Volume	Francs	Volume	Francs	
Évaluations, conseils, coordination	78'394	13,9	75'513	14,1	0,2
Examens et traitements	241'589	41,0	262'403	45,4	4,4
Soins de base	386'510	59,2	374'103	57,4	-1,8
Total	706'493	114,1	712'018	116,9	2,8

L'impact financier par rapport au budget est dû à :

- « L'effet prix » (différence de tarif) pour un montant de 1,6 million de francs
- « L'effet quantité » (l'augmentation globale du volume de 5'525 heures ainsi qu'à la répartition de celui-ci entre les différentes catégories de prestation) pour un montant total de 1,2 million de francs

4.5 Indemnités

(en millions de CHF)

	Budget 2021	Comptes 2021	Écart au budget	Comptes 2020	Écart aux comptes
Indemnités	87.1	89.5	2.4	82.3	7.1
Part de l'indemnité à restituer à l'Etat de Genève		-1.0	-1.0		-1.0
Produits différés de subventions d'investissement	1.7	1.3	-0.5	1.2	0.1
Total	88.8	89.8	1.0	83.5	6.3

L'indemnité 2021 est en augmentation en lien avec les impacts financiers COVID tels que détaillés au point 4.2. Il convient de relever la part d'indemnité à restituer réservées dans

les comptes de l'institution conformément au contrat de prestations 2020-2023 (cf. point 4.9).

4.6 Autres produits

(en millions de CHF)

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020	Ecart aux comptes
Autres produits	0.8	1.5	0.7	1.5	0.0
Revenu des fonds affectés	-	0.1	0.1	0.0	0.1

Les autres produits incluent notamment les produits découlant de la commission de l'impôt à la source, des évaluations faites pour le compte du service des prestations complémentaires, de la participation du fonds en faveur de la formation professionnelle ainsi que de celle du fonds réseau dans le cadre de projets transversaux réalisés par les partenaires du réseau de soins.

L'écart au budget et aux comptes est principalement dû au financement, par le fonds réseau, de la mise en œuvre du projet de déploiement d'un outil d'évaluation clinique standardisé « interRAI » ainsi que des ressources pour le projet COGERIA.

4.7 Dotation et charges de personnel

4.7.1 La dotation

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020	Ecart aux comptes
Personnel soignant et d'exploitation	89.6%	90.4%	0.8%	91.1%	-0.7%
Personnel administratif	10.4%	9.6%	-0.8%	8.9%	0.7%
Total	100%	100%		100%	

La consommation d'équivalents temps plein (ci-après ETP) au 31 décembre 2021 est de 1'861,8 ETP soit 24 ETP supplémentaires par rapport au 31 décembre 2020 mais en dessous du budget de 30,6 ETP notamment dû à la pénurie de professionnels de la santé. La majorité des ETP alloués concerne du personnel soignant et d'exploitation.

4.7.2 Les charges de personnel

Pour mémoire, les charges de personnel représentent 88% des charges totales d'exploitation dont 90% d'ETP affectés au terrain.

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020	Ecart aux comptes
Salaires et charges sociales	236.6	238.6	2.0	235.0	3.6
Autres charges de personnel	6.4	7.5	1.1	5.4	2.2
Total	243.0	246.1	3.2	240.3	5.8

Les charges salariales 2021 sont supérieures aux comptes 2020 de 3,6 millions de francs et au budget de 2,0 millions de francs en lien avec l'accroissement des prestations, des ETP, de l'octroi des mécanismes salariaux 2021 et des effets de la crise pandémique.

Par rapport à l'exercice précédent, les autres charges de personnel augmentent principalement en lien avec le l'accroissement du nombre de demande de rentes-pont AVS. 50 rentes ont ainsi été acceptées en 2021 contre 32 en 2020 représentant un montant de 3,8 millions de francs contre 2,1 millions de francs en 2020 et 2 millions de francs budgétés.

4.8 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation incluent des charges en lien direct avec les prestations facturées aux personnes prises en charges par l'IMAD ainsi que les charges d'entretien, l'acquisition de matériel, les amortissements ou encore les charges de l'administration.

(en millions de CHF)

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020	Ecart aux comptes
Autres charges d'exploitation	33.2	34.1	0.9	33.5	0.6

4.9 Part revenant à l'Etat selon le contrat de prestations 2020-2023

Conformément aux dispositions du contrat de prestations 2020-2023, la part d'indemnité à restituer est calculée sur la base du résultat de gestion avant répartition (cf. point 4.1) qui est composé ainsi :

(en millions de CHF)

	Comptes 2021
Résultat de l'exercice incluant la part à restituer Etat	2.8
Utilisation des fonds propres affectés	1.0
Résultat de gestion avant répartition	3.8
Part de résultat à restituer à l'Etat de Genève (25%)	-1.0
Part du résultat à conserver (75%)	2.9



imad

Avenue Cardinal-Mermillod 36

CP 1731

1227 Carouge

www.imad-ge.ch

États financiers 2021

Bilan

ACTIF	Notes	Comptes 2021	Comptes 2020
Actif circulant		42'609'883	43'893'110
Liquidités	1	25'793'782	30'518'477
Débiteurs	2	10'045'849	10'649'738
Autres créances à court terme	3	1'483'839	1'398'589
Stocks	4	642'553	0
Autres actifs circulants	5	4'643'860	1'326'306
Actifs immobilisés	6	4'307'408	4'019'120
Immobilisations corporelles		3'098'829	2'751'317
Immobilisations incorporelles		1'208'580	1'267'804
TOTAL DE L'ACTIF		46'917'291	47'912'231
PASSIF			
Fonds étrangers		39'285'553	42'104'595
Fournisseurs	7	14'603'243	20'649'529
Provisions à court terme	8	9'628'491	10'336'401
Autres engagements à court terme	9	2'832'543	2'367'039
Total des fonds étrangers à court terme		27'064'277	33'352'969
Indemnités non dépensées à restituer	10	956'480	0
Provisions à long terme	11	6'720'977	4'876'301
Indemnités d'investissement	12	3'796'332	3'411'188
Total des fonds étrangers à long terme		11'473'789	8'287'489
Fonds affectés	13	747'488	464'137
Fonds propres	14	7'631'738	5'807'636
Fonds propres libres		1'283'216	1'283'216
Fonds propres affectés		3'379'083	4'424'419
Capital de dotation		100'000	100'000
Résultat de l'exercice après attributions		2'869'440	0
Résultat cumulé du contrat de prestations 2020-2023		0	0
TOTAL DU PASSIF		46'917'291	47'912'231

Comptes de profits et pertes

au 31 décembre 2021

	Notes	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Produits d'exploitation					
Produits de la facturation	15	73'019'994	73'716'878	696'884	71'969'384
Pertes sur débiteurs	16	-570'000	-186'033	383'967	-596'931
Financement résiduel	17	114'116'205	116'903'909	2'787'705	116'546'243
Indemnités cantonales	17	87'079'408	89'463'877	2'384'469	82'321'586
Produits différés d'indemnité d'investissement	17	1'705'000	1'253'773	-451'227	1'187'289
Autres produits	18	786'000	1'517'189	731'189	1'487'402
Revenus des fonds affectés	19	0	78'663	78'663	24'662
Total des produits d'exploitation		276'136'607	282'748'257	6'611'651	272'939'636
Charges d'exploitation					
Salaires et charges sociales	20	236'563'174	238'578'083	2'014'909	234'983'487
Autres charges du personnel	21	6'393'200	7'531'590	1'138'390	5'354'418
Total des charges de personnel		242'956'374	246'109'673	3'153'299	240'337'905
Charges de matière et de sous-traitance	22	9'308'447	10'257'529	949'083	10'891'454
Autres charges en lien avec les prestations	22	8'582'000	8'045'960	-536'040	7'730'554
Entretien et réparation	23	923'000	622'666	-300'334	759'733
Matériel et équipement non activé	23	1'510'000	1'579'175	69'175	1'678'592
Amortissements	24	1'760'000	1'451'554	-308'446	1'330'380
Charges des locaux	25	7'950'000	8'738'891	788'891	7'993'450
Charges de l'administration	26	2'993'786	2'969'931	-23'855	2'771'933
Assurances, taxes, impôts et autres charges	27	153'000	449'434	296'434	380'624
Total des autres charges		33'180'233	34'115'142	934'909	33'536'720
Total des charges d'exploitation		276'136'607	280'224'815	4'088'208	273'874'626
Résultat d'exploitation		0	2'523'443	2'523'443	-934'990
Résultat financier	28	0	0	0	0
Produits exceptionnels		0	749'662	749'662	730'336
Charges exceptionnelles		0	492'522	492'522	643'013
Résultat exceptionnel	29	0	257'140	257'140	87'322
./. Part revenant à l'Etat	30	0	-956'480	-956'480	0
Résultat avant variation des fonds propres affectés		0	1'824'103	1'824'103	-847'668
dont utilisation par fonds propres affectés			1'045'337		1'247'253
dont attribution aux fonds propres affectés			0		-399'586
Résultat de gestion après répartition	30		2'869'440		0

Tableau de flux de trésorerie

	Comptes 2021	Comptes 2020
Activité d'exploitation		
Résultat net comptable	1'824'103	-847'668
+ Amortissements	1'451'554	1'330'380
- Utilisation subvention d'investissement	-	-
+ dotation à provisions	1'136'766	3'270'283
- dissolution de provisions	240'320	-320'218
= Autofinancement	4'172'103	4'073'214
Variation des actifs circulants	-3'201'148	4'181'850
Variation des engagements à court terme	-5'297'432	5'515'830
= Total variation actif et passif circulant	-8'498'580	9'697'680
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	-4'326'477	13'770'894
Investissements net	-1'354'698	-1'667'300
Variation des placements	0	0
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-1'354'698	-1'667'300
Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)	-5'681'175	12'103'595
Variation des engagements à moyen et long terme	956'480	-
+ Apport en capital	-	-
= Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	956'480	0
Variation nette des liquidités	-4'724'695	12'103'595
Disponibilité au début de l'exercice	30'518'477	18'414'883
Disponibilité à la fin de l'exercice	25'793'782	30'518'477

Variation des fonds propres

	Fonds propres libres	Fonds propres affectés	Capital de dotation	Fonds propres contrat de prestation en cours 2020-2023	Fonds propres contrat de prestations 2016-2019	Total
Solde au 1^{er} janvier 2020	8'232'101	5'272'087	100'000	-	-6'948'884	6'655'304
Attribution de la perte cumulée du contrat de prestation aux fonds propres libres	-6'948'884	-	-	-	6'948'884	-
Attribution des fonds propres affectés	-	399'586	-	-399'586	-	-
Utilisation des fonds propres affectés	-	-1'247'253	-	1'247'253	-	-
Désaffectation des fonds propres affectés	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-847'668	-	-847'668
Solde au 31 décembre 2020	1'283'216	4'424'419	100'000	-	-	5'807'636
Solde au 1^{er} janvier 2021	1'283'216	4'424'419	100'000	-	-	5'807'636
Attribution de la perte cumulée du contrat de prestation aux fonds propres libres	-	-	-	-	-	-
Attribution des fonds propres affectés	-	-	-	-	-	-
Utilisation des fonds propres affectés	-	-1'045'337	-	1'045'337	-	-
Désaffectation des fonds propres affectés	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	1'824'103	-	1'824'103
Solde au 31 décembre 2021	1'283'216	3'379'083	100'000	2'869'440	-	7'631'738

B. Présentation et principes comptables

Présentation

Les missions de l'IMAD

L'institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), établissement de droit public, a été fondée le 18 mars 2011, en application de la loi K 1 07 (loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile). En accord avec la politique sociale et sanitaire du canton, l'institution est chargée d'assurer des prestations d'aide, de soins et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie.

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres de maintien à domicile et leurs antennes, ainsi que dans les structures intermédiaires, en collaboration avec le médecin traitant, la famille et les proches. L'institution participe activement aux programmes de prévention des maladies et des accidents et de promotion de la santé, notamment en matière d'information et d'éducation à la santé, coordonnés par le département chargé de la santé.

Dans le cadre de ses activités, elle coopère avec les autres partenaires du réseau de soins, publics ou privés, les communes et les milieux associatifs.

Les prestations couvrent notamment les domaines suivants :

- aide et suppléance (aide aux activités de la vie quotidienne et tâches ménagères),
- portage de repas à domicile,
- mise à disposition d'appareils de sécurité à domicile,
- encadrement social de proximité dans les immeubles à encadrement pour personnes âgées,
- prestations d'hébergement et de soins dans le cadre des unités d'accueil temporaire et de répit (ci-après UATR).

Organisation de l'institution

Les organes de l'institution sont :

- le Conseil d'administration ;
- la direction générale ;
- l'organe de révision.

L'organisation de l'institution fait l'objet d'un règlement approuvé par le Conseil d'administration en date du 15 octobre 2012 et adopté par le Conseil d'Etat par arrêté n°8565-2012 dans sa séance du 31 octobre 2012.

L'institution est un établissement public autonome reconnu d'utilité publique ayant son siège à Genève et inscrite au registre du commerce CHE-277.450.215.

L'adresse légale de l'institution est :
Institution genevoise de maintien à domicile, avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge

- soins infirmiers à domicile prescrits par un médecin,

Membres du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration figure dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 21 novembre 2018.

A la date du 31 décembre 2021, le Conseil d'administration est composé comme suit :

- Président* : M. Sella Moreno *
- Vice-président* : M. Raemy Serge
- Secrétaire* : Mme Longet-di Pietro Sandrine
- Membres* : Mme Ahmari Taleghani Leyla
M. Bron Adrien
M. Châtelain Didier
Mme De Clavière Sabine
Mme Engelberts Marie-Thérèse
Mme Jacquier Cathy*
Mme Kaiser Marie-Laure
Mme Khaouchi Corinne
M. Miazza Stéphane*
M. Penin Camilo
M. Vonlanthen Gilbert

* : membres du comité d'audit

Organe de révision

L'organe de révision de l'IMAD est KPMG SA (CHE-269.292.664) à Genève.

Indications sur l'évaluation des risques

Les risques principaux ont été passés sous revue durant l'exercice écoulé. Une cartographie des risques est établie dans ce cadre. Les contrôles répondant à des risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne de l'IMAD.

Principes comptables et d'évaluation*Principes de base*

L'institution, en application des articles 3,6 et 19 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF - D 1 05) applique les principes et méthodes comptables définis par les normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après : normes IPSAS). Restent réservées les dérogations du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15).

Les états financiers, présentés en francs suisses et arrondis au franc, donnent une image fidèle de la performance et de la situation financière. Ils satisfont au principe de la comptabilité d'engagement et sont préparés selon le principe des coûts historiques.

Contrats de location

Les contrats de location dans lesquels une part essentielle des risques et avantages inhérents à la propriété restent aux mains des bailleurs sont catégorisés comme des contrats de location simple et sont imputés sur les charges de fonctionnement de façon linéaire sur la durée de location.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'institution figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles et incorporelles les actifs :

- soit utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en tenant compte de la durée d'utilité et de l'obsolescence technologique des biens considérés. Les durées d'utilité suivantes sont appliquées :

Equipement	Durée
Outils mobiles, parc bureautique, serveurs	3-5 ans
Equipement de télécommunication	4 ans
Appareils de sécurité	5 ans
Vélos à assistance électrique / classiques	5 ans
Licences (immobilisations incorporelles)	5 ans
Mobilier	8 ans
Installations et agencements	Selon durée du bail

Les produits différés découlant des indemnités d'investissement octroyées par l'Etat de Genève sont calculés par l'institution.

Reconnaissance du revenu

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à l'institution et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

L'institution a quatre principales sources de revenus :

- les prestations facturées aux personnes prises en charge par l'institution et à leurs assurances ;
- le financement résiduel. Déduction faite de la part de l'assureur et du patient, il consiste en une charge contrainte imposée par la LAMal (article 25a, alinéa 5) et devant être assumée par le canton. Il concerne les prestations de soins de longue durée LAMal au sens de l'article 7 alinéa 2 OPAS ;
- les indemnités cantonales. Elles font l'objet d'un contrat de prestations quadriennal ;
- les dons et legs.

Provisions

Une provision est portée au bilan lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Engagement concernant les retraites

L'ensemble des employés de l'IMAD est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG). Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'Etat de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'institution ne sont pas

totallement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique. Les engagements résultants de la sous couverture de la caisse de pension concernée ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière conformément à la dérogation figurant à l'article 7, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15) stipulant que « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés (IPSAS 39) ». Toutefois, le montant de ces engagements, transmis par la CPEG, figure en note annexe comme autorisé à l'article 7A, lettre b.

Parties liées

Sont considérées comme des parties liées pour l'institution :

- l'Etat de Genève en tant qu'entité contrôlante ;
- les partenaires inclus dans le périmètre de consolidation des comptes de l'Etat ;
- la Fond'imad ;
- les membres du Conseil d'administration ;
- le comité de direction.

Les conditions de rémunération des membres du Conseil d'administration sont fixées dans le règlement sur l'organisation des institutions de droit public (ROIDP - A 2 24.01). A l'instar de tous les collaborateurs, les conditions de rémunération de la direction découlent de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir

judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05) et de ses règlements.

L'institution n'exerce aucun contrôle sur une entité tierce. Ainsi, aucune participation détenue par l'institution n'entre dans le cadre des principes de consolidation.

Risques financiers

L'institution ayant signé une convention de cash-pooling avec l'Etat de Genève, elle n'est que peu exposée à des risques financiers :

- risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque bancaire : une convention de cash-pooling ayant été signée, l'institution n'est que très peu exposée à ces risques ;
- risque de change : l'institution n'est pas exposée au risque de change. L'entier de sa comptabilité et de sa trésorerie est en francs suisses ;
- risque de contrepartie : ce risque est limité dans la mesure où la majorité des créances ont pour contrepartie des personnes prises en charge par l'institution dont les montants sont majoritairement couverts par des subventions indirectes ou encore le remboursement des caisses maladies.

C. Notes annexes aux états financiers

Note 1: Liquidités

	2021	2020	Ecart
Caisses	52'124	41'525	10'599
Comptes postaux	131'394	474'766	-343'371
Comptes courants bancaires	594'833	279'937	314'896
Cash-pooling	25'015'431	29'722'250	-4'706'819
Total	25'793'782	30'518'477	-4'724'695

Les liquidités de l'IMAD sont en diminution en lien avec l'octroi des crédits pour couvrir les pertes liées à la pandémie qui passe de 9,12 millions en 2020 à 5,4 millions en 2021. Depuis le 1^{er} juin 2011 et suite à la signature d'une convention avec l'État, les liquidités sont gérées en « cash pooling » (gestion centralisée de la trésorerie) avec l'État de Genève. L'utilisation des liquidités est détaillée dans le tableau de flux de trésorerie.

Note 2 : Débiteurs

	2021	2020	Ecart
Débiteurs clients et institutionnels	9'119'582	9'789'847	-670'265
Débiteurs repas	1'558'465	1'728'324	-169'859
Débiteurs sécurité à domicile	276'243	280'327	-4'085
Provision pour débiteurs douteux	-908'440	-1'148'760	240'320
Total	10'045'849	10'649'738	-603'889

Les postes débiteurs correspondent aux prestations effectivement facturées durant l'exercice et non encaissées au 31 décembre. La provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur créances échues jugées partiellement ou totalement irrécouvrables.

Note 3 : Autres créances à court terme

	2021	2020	Ecart
Avance aux fournisseurs	493'294	391'992	101'302
Impôt anticipé	0	0	0
Facturation aux partenaires	593'353	787'215	-193'862
Avance de trésorerie à Fond'imad	0	0	0
Débiteur Etat de Genève	397'193	219'382	177'811
Total	1'483'839	1'398'589	85'251

Les avances aux fournisseurs concernent des acomptes à la commande. La facturation aux partenaires concerne principalement les mandats relatifs au projet InterRai et au projet de coordination des soins de la personne âgée fragile (COGERIA).

Note 4 : Stocks

	2021	2020	Ecart
Stock	642'553	0	642'553
Total	642'553	0	642'553

Dès le mois de novembre 2021, l'institution a mis en place une gestion des stocks, principalement du matériel de soins, des fournitures de bureau et d'informatique ainsi que divers articles de consommation afin de lui permettre d'assurer une disponibilité continue des biens nécessaires à son activité. Un inventaire a été effectué lors du dernier trimestre 2021 permettant de valoriser l'existant.

Note 5 : Autres actifs circulants

	2021	2020	Ecart
Charges payées d'avance	790'706	724'959	65'747
Produits à recevoir	3'853'154	601'347	3'251'808
Total	4'643'860	1'326'306	3'317'555

Les autres actifs circulants sont essentiellement composés des charges payées en 2021 concernant 2022 et des indemnités journalières non reçues. Les produits à recevoir intègrent le montant de financement résiduel 2021 à recevoir de la part de l'Etat sur la base du calcul du coût analytique 2021.

Note 6 : Immobilisations corporelles et incorporelles

	Matériel et équipement	Mobilier et aménagement	Véhicules	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 01.01.2020	11'602'427	1'629'919	351'998	6'524'824	20'109'168
Investissements	1'473'774	85'311	30'406	258'093	1'847'584
Cessions	-113'639	-15'844	-56'718	0	-186'201
Valeur brute au 31.12.2020	12'964'431	1'699'386	325'686	6'782'918	21'772'421
Amortissements cumulés	-10'819'686	-1'135'377	-283'123	-5'515'114	-17'753'301
Valeur nette au 31.12.2020	2'144'745	564'009	42'563	1'267'804	4'019'120
Valeur brute au 01.01.2021	12'964'431	1'699'386	325'686	6'782'918	21'772'421
Investissements	903'557	349'786	0	486'499	1'739'842
Cessions	-41'199	0	0	0	-41'199
Valeur brute au 31.12.2021	13'826'788	2'049'173	325'686	7'269'417	23'471'064
Amortissements cumulés	-11'533'608	-1'275'322	-293'888	-6'060'837	-19'163'656
Valeur nette au 31.12.2021	2'293'181	773'850	31'798	1'208'580	4'307'408

	Bâtiment et aménagement	Autres Immobilisations corporelles	Véhicules	Logiciels	TOTAL
Valeur brute au 1er janvier 2020	764'451	12'467'895	351'998	6'524'824	20'109'168
Changement de méthode comptable					0
Acquisitions	69'326	1'489'759	30'406	258'093	1'847'584
Cessions	0	127'613	56'718	0	184'332
Réévaluation					0
Valeurs brutes au 31 décembre 2020	833'776	13'830'041	325'686	6'782'918	21'772'421
Amortissements cumulés au 1er janvier 2020	-362'097	-11'031'974	-331'773	-4'881'407	-16'607'252
Changement de méthode comptable					0
Amortissements	82'651	605'955	8'068	633'707	1'330'380
Cessions	0	127'613	56'718	0	184'332
Amortissements cumulés au 31 décembre 2020	-444'748	-11'510'316	-283'123	-5'515'114	-17'753'301
Valeur nette comptable 1er janvier 2020	402'354	1'435'921	20'225	1'643'417	3'501'917
Valeur nette comptable 31 décembre 2020	389'029	2'319'725	42'563	1'267'804	4'019'120
Valeur brute au 1er janvier 2021	833'776	13'830'041	325'686	6'782'918	21'772'421
Changement de méthode comptable					0
Acquisitions	10'538	1'242'805	0	486'499	1'739'842
Cessions	0	-41'199	0	0	-41'199
Réévaluation					0
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	844'314	15'031'647	325'686	7'269'417	23'471'064
Amortissements cumulés au 1er janvier 2021	-444'748	-11'510'316	-283'123	-5'515'114	-17'753'301
Changement de méthode comptable					0
Amortissements	81'602	813'464	10'765	545'723	1'451'554
Cessions	0	41'199	0	0	41'199
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	-526'350	-12'282'580	-293'888	-6'060'837	-19'163'656
Valeur nette comptable 1er janvier 2021	389'029	2'319'725	42'563	1'267'804	4'019'120
Valeur nette comptable 31 décembre 2021	317'964	2'749'067	31'798	1'208'580	4'307'408

Dans les tableaux ci-dessus, la valeur brute et la valeur nette correspondent respectivement à la valeur d'acquisition et à la valeur nette comptable.

Le montant de l'indemnité d'investissement reçu est reconnu en fonds étrangers à long terme au passif du bilan.

Note 7 : Fournisseurs

	2021	2020	Ecart
Fournisseurs	14'452'611	19'961'594	-5'508'982
Créanciers charges sociales	150'631	687'936	-537'304
Total	14'603'243	20'649'529	-6'046'287

La rubrique « Fournisseurs » enregistre toutes les factures de tiers ouvertes au 31 décembre. La diminution des dettes envers les fournisseurs correspond principalement à la restitution d'une partie du crédit supplémentaire COVID non consommé reçu en 2020 (2,5 millions de francs).

Note 8 : Provisions à court terme

	2021	2020	Ecart
Provision pour vacances non prises	3'653'250	4'846'801	-1'193'551
Provision pour heures supplémentaires	1'432'915	1'623'871	-190'956
Provision pour jours fériés non pris	2'177'807	1'930'676	247'131
Provision Rente Pont AVS (moins de 12 mois)	2'364'519	1'935'053	429'465
Total	9'628'491	10'336'401	-707'910

Les provisions pour vacances, jours fériés et heures supplémentaires ont été adaptées en fonction des soldes au 31 décembre par collaborateur. La diminution de la provision pour vacances non prises est principalement due à la consommation de 2'068 jours en rapport aux 6'405 jours de vacances octroyés en 2020 par le Conseil d'Administration pour tenir compte de l'effort consenti durant la période critique de la pandémie.

La provision Rente Pont AVS correspond à la demande de rente de 50 nouveaux collaborateurs (32 en 2020). La part à long terme est enregistrée dans les provisions à long terme.

Note 9 : Autres engagements à court terme

	2021	2020	Ecart
Charges à payer	2'832'543	2'367'039	465'504
Produits reçus d'avance	0	0	0
Total	2'832'543	2'367'039	465'504

Les « Charges à payer » sont essentiellement composées des indemnités salariales qui seront payées en janvier 2022, des honoraires de l'organe de révision et de charges diverses en attente de facturation de la part des fournisseurs ou partenaires (par exemple les repas confectionnés par les Hôpitaux Universitaires de Genève).

Note 10 : Indemnités non dépensées à restituer

	2021	2020	Ecart
Indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestations	956'480	0	956'480
Total	956'480	0	956'480

Le résultat au 31 décembre 2021 étant bénéficiaire, un montant de Fr 956'480,- a été enregistré en indemnité non dépensée à restituer à l'Etat. Ce montant correspond à 25% du résultat de gestion (voir note 30) dont 20% restituables à l'Etat à la fin du contrat de prestations 2020-2023 et 5% attribuables à un fonds destiné à financer des projets communs au réseau de soins en partenariat avec l'Etat et les HUG.

Note 11 : Provisions à long terme

	2021	2020	Ecart
Provision engagements retraites anticipées - Rente Pont AVS	5'342'936	4'015'180	1'327'756
Provision pour risques	1'378'041	861'121	516'920
Total	6'720'977	4'876'301	1'844'676

La rubrique « Provision pour engagement retraites anticipées – Rente Pont AVS » représente l'engagement financier à moyen et long terme pour l'ensemble de la durée des retraites anticipées octroyées jusqu'au 31 décembre 2021. La part à court terme est isolée dans les provisions à court terme. La provision pour risques correspond aux litiges en cours à fin 2021.

Note 12 : Indemnités d'investissement

La rubrique « Indemnités d'investissement » correspond aux indemnités d'investissement financées par l'Etat diminuées des produits différés cumulés en lien avec les amortissements des biens considérés (voir « note 5 immobilisations corporelles et incorporelles »).

Note 13 : Fonds affectés

	Solde au 01.01.2020	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2020
Fonds Berger	192'753	20	15'170	177'603
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	50'000
Fonds Festimad	166'409	2'011	0	168'420
Fonds Graetz	0	0	0	0
Fonds de soutien Umus	875	0	657	219
Fonds soutien enfants gravement malades	92'352	0	24'457	67'895
Total	502'389	2'032	40'284	464'137

	Solde au 01.01.2021	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2021
Fonds Berger	177'603	20	0	177'623
Fonds Graetz	0	0	0	0
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	50'000
Fonds Festimad	168'420	1'794	0	170'214
Fonds de soutien Umus	219	0	219	0
Fonds VieSA - Vieillir en santé	0	100'000	54'070	45'930
Fonds FFPC - matériel pédagogique	0	71'200	0	71'200
Fonds FFPC - accompagnement au changement	0	80'000	0	80'000
Fonds FFPC - Alzheimer	0	109'000	0	109'000
Fonds soutien enfants gravement malades	67'895	0	24'375	43'520
Total	464'137	362'014	78'663	747'488

Le fonds de soutien de l'activité de l'unité mobile d'urgence sociale (UMUS) a été utilisé dans sa totalité en 2021 pour couvrir des frais en lien avec des clients lors d'intervention de cette unité. Un montant de Fr. 24'375,- a été utilisé pour couvrir des prestations de répit aux familles qui en ont fait la demande. Un montant de Fr. 1'794,- a été attribué au fonds Fest'imad.

En 2021 quatre nouveaux fonds étrangers ont été affectés aux projets suivants :

- Vieillir en santé : fonds affecté dans le cadre de la recherche « Développement d'un itinéraire interprofessionnel *vieillessement en santé* intégré et coordonné dans le réseau genevois pour soutenir les capacités fonctionnelles et diminuer le risque de la fragilité ». Cette recherche est conduite en collaboration avec les HUG, la HEDS et la Plateforme des associations d'ainés de Genève. L'utilisation 2021 correspond aux charges de personnel pour la mise en place de cette recherche débutée en novembre 2021 ;
- Renouvellement du matériel pédagogique : fonds financé par la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (ci-après FFPC) afin d'équiper avec du matériel informatique les futures salles de formation l'IMAD ;
- Accompagnement au changement : fonds financé par la FFPC afin de soutenir les collaborateurs en mettant en place des mesures de formation et d'accompagnement aux changements conjointement aux projets d'évolutions importantes de l'institution.
- Alzheimer : fonds financé par la FFPC afin de créer une culture et un langage commun favorisant l'accompagnement des personnes âgées atteints de troubles cognitifs et renforcer la coordination des prises en charges dans le réseau de soins.

Note 14 : Fonds propres libres et affectés

Les fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes sont composés :

- Des fonds propres libres représentant le montant de fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes diminué des pertes cumulées du contrat de prestations 2016-2019 devant être assumées par l'institution et non affecté à des projets ;
- Des fonds propres réservés du contrat de prestations en cours 2020-2023 ;
- Des fonds propres affectés représentant les montants affectés par le Conseil d'administration à des projets spécifiques tels que :
 - a) la mise à niveau de l'infrastructure pour les appareils de sécurité à domicile permettant de passer à la connexion numérique faisant suite à la décision de Swisscom de ne plus supporter les lignes téléphoniques analogiques ;
 - b) la digitalisation de la relation (au travers d'un portail de services) permettant de répondre à l'objectif de simplification des relations entre notre institution et nos partenaires médecins ;
 - c) le développement d'un indicateur sur la fragilité permettant d'avoir un outil clinique d'identification précoce des personnes à haut risque de perte progressive de ressource et d'autonomie ;
 - d) le développement de systèmes interopérables permettant de simplifier et fiabiliser le flux d'information entre les différents systèmes applicatifs pour le service de nutrition et dans le cadre de la délivrance des prestations d'ergothérapie ainsi qu'en IEPA ;
 - e) le renforcement de l'image de l'institution à travers l'élaboration de campagnes de communication à destination des clients, des partenaires et du grand public après sa constitution il y a cinq ans ;
 - f) le déploiement du plan stratégique cap'139 permettant de définir les priorités de l'institution avec une volonté affichée de transformation de fond engageant les acteurs internes et les partenaires de l'IMAD.
- D'un montant de Fr. 399'586,- attribué à l'achat de matériel informatique pour le déploiement en urgence du télétravail pour faire face à la crise pandémique et résultant du dépassement de crédit 2020 lié à la crise pandémique. Un suivi annuel des amortissements liés à ces investissements a été mis en place afin d'identifier les montants réservés jusqu'à fin 2025.

Le détail des dépenses 2020 et 2021 réalisées est le suivant :

	Solde au 01.01.2020	Attribution par dépassement de crédit	Attribution du CA aux fonds propres affectés	Charges de personnel	Autres charges d'exploitation et hors exploitation	Désaffectation par le CA	Solde au 31.12.2020
a) Infrastructure Sécurité	193'171		-	-	64'123	-	129'048
b) Digit. relation médecins	133'441		-	-	83'991	-	49'450
c) Indicateur fragilité	207'400		-	-	-	-	207'400
d) Prise en charge de soins intégrée	681'926		-	53'354	2'681	-	625'891
e) Aménagement d'espaces collaboratifs au CAC	-		-	-	-	-	-
f) Anniversaire 5 ans imad	104'888		-	-	-	-	104'888
g) CAP'139 Plan stratégique	3'951'261		-	974'537	20'984	-	2'955'740
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES PAR LE C.A.	5'272'087	-	-	1'027'891	171'778	-	4'072'417
Investissement informatique sur crédit Covid octroyé en 2020	-	399'586	-	-	47'584	-	352'002
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES PAR LE C.A. AVEC ATTRIBUTION DE DEPASSEMENT DE CREDIT	5'272'087	399'586	-	1'027'891	219'362	-	4'424'419
	Solde au 01.01.2021	Attribution par dépassement de crédit	Attribution du CA aux fonds propres affectés	Charges de personnel	Autres charges d'exploitation et hors exploitation	Désaffectation par le CA	Solde au 31.12.2021
a) Infrastructure Sécurité	129'048		-	-	62'972	-	66'076
b) Digit. relation médecins	49'450		-	-	27'639	-	21'811
c) Indicateur fragilité	207'400		-	-	-	-	207'400
d) Prise en charge de soins intégrée	625'891		-	-	85'677	-	540'215
e) Anniversaire 5 ans imad	104'888		-	-	11'416	-	93'471
f) CAP'139 Plan stratégique	2'955'740		-	777'705	-	-	2'178'035
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES PAR LE C.A.	4'072'417	-	-	777'705	187'704	-	3'107'008
Investissement informatique sur crédit Covid octroyé en 2020	352'002	-	-	-	79'928	-	272'074
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES PAR LE C.A. AVEC ATTRIBUTION DE DEPASSEMENT DE CREDIT	4'424'419	-	-	777'705	267'631	-	3'379'083

Note 15 : Produits de la facturation

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Sécurité à domicile	2'269'245	2'148'726	-120'519	2'082'254
Repas à domicile	8'268'416	10'211'234	1'942'819	10'244'309
Immeubles avec encadrement	845'638	562'187	-283'451	794'994
UATR	2'026'792	1'165'835	-860'958	1'219'953
Soins infirmiers	21'363'182	22'501'363	1'138'181	21'447'018
Soins de base	20'435'413	19'767'267	-668'145	19'455'455
Aide et suppléance	9'225'333	8'497'797	-727'536	8'441'020
Ergothérapie	1'392'274	1'392'280	6	1'139'472
Gardes de nuit	0	1'262	1'262	4'837
Contribution du client et autres recettes clients	7'002'862	7'290'834	287'973	6'940'100
Rendez-vous non décommandés	190'840	178'093	-12'747	199'972
Total	73'019'994	73'716'878	696'884	71'969'384

Les revenus sont détaillés et dépendent de la volumétrie des prestations réalisées et facturables par l'institution.

Note 16 : Pertes sur débiteurs

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Pertes sur débiteurs	-285'000	-270'339	14'890	-112'294
Pertes sur débiteurs assurance	-300'000	-156'014	143'757	-164'418
Variation de la provision	15'000	240'320	225'320	-320'218
Total	-570'000	-186'033	383'967	-596'931

La variation de la provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de pertes sur créances échues jugées partiellement ou totalement irrécouvrables.

Note 17 : Financement résiduel et Indemnités

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Financement résiduel	114'116'205	116'903'909	2'787'705	116'546'243
Indemnité cantonale	87'079'408	89'463'877	2'384'469	82'321'586
Produits différés d'indemnités d'investissements	1'705'000	1'253'773	-451'227	1'187'289
Total	202'900'613	207'621'560	4'720'947	200'055'118

Le montant de financement résiduel est régi par une convention entre l'Etat et l'IMAD. Cette dernière règle le financement résiduel des prestations de soins à domicile délivrées par l'IMAD et reconnues comme étant nécessaires à la couverture des besoins en soins à domicile de la population conformément à la planification sanitaire cantonale.

L'écart au budget sur l'indemnité cantonale comprend l'allocation de deux crédits supplémentaires octroyés au deuxième semestre 2021.

Les « produits différés d'indemnités d'investissements » compris dans l'indemnité cantonale compensent les amortissements des biens d'investissement pris en charge dans le cadre de lois d'investissement.

En application de l'article 44 de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, les indemnités non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière. Ces indemnités non monétaires concernent la mise à disposition de l'immeuble de l'UATR de Villereuse pour un montant évalué à Fr. 350'148,-.

Note 18 : Autres produits

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Ventes au personnel et autres charges remboursées	15'000	19'600	4'600	30'654
Prestations à des tiers	71'000	54'840	-16'160	56'981
Commissions et rétrocessions, autres produits	620'000	1'308'358	688'358	1'277'448
Participation FFPC et autres	80'000	131'577	51'577	122'094
Dons et legs	0	2'814	2'814	225
Total	786'000	1'517'189	731'189	1'487'402

La participation du fonds en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) correspond à la couverture des frais de formation de 12 assistants/es en soins et santé communautaire en 2021.

Note 19 : Revenus des fonds affectés

Dans le respect du principe de présentation brute des opérations, les mouvements sur les fonds et donations sont comptabilisés en produits et en charges dans l'exercice. Le détail des mouvements 2021 est explicité dans la note 13 « Fonds affectés ».

Note 20 : Salaires et charges sociales

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Personnel médical	0	5'590	5'590	0
Personnel soignant	155'856'297	155'775'807	-80'490	152'713'776
Personnel administratif	25'019'335	24'170'694	-848'641	24'340'132
Pers. économat et technique	7'665'967	7'863'042	197'075	7'841'068
Charges sociales	53'571'575	50'762'950	-2'808'625	50'088'511
Echelonnement de l'engagement des ETP	-5'550'000	0	5'550'000	0
Total	236'563'174	238'578'083	2'014'909	234'983'487

La rémunération des collaborateurs est conforme à l'application de la loi relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05 - LPAC).

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration²² s'élèvent à Fr. 270'896,- pour l'exercice 2021. La rémunération des 8 membres du comité de direction (7,3 ETP moyens) au 31 décembre 2021 s'établit à Fr. 1'715'961.45,-.

Note 21 : Autres charges du personnel

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Frais de recrutement	340'000	259'830	-80'170	180'086
Frais de formation et congrès	975'000	425'024	-549'976	541'430
Frais de déplacement	985'000	1'277'183	292'183	1'288'973
Retraites anticipées (Rente Pont AVS)	2'000'000	3'762'921	1'762'921	2'055'433
Autres charges de personnel	2'093'200	1'806'631	-286'569	1'288'497
Total	6'393'200	7'531'590	1'138'390	5'354'418

Les frais de recrutement et de formation ont subi un ralentissement lors de la première phase de la crise sanitaire. L'écart aux comptes 2021 pour les retraites anticipées correspond au provisionnement de 50 demandes de Rente Pont AVS en 2021 (contre 32 en 2020).

²² Le représentant du département de la sécurité, de la population et de la santé, ne perçoit pas de jetons de présence. Le nouveau représentant du personnel a opté en 2021 pour la rémunération.

Note 22: Charges en lien avec les prestations

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Aide et soins	1'134'700	1'576'604	441'904	1'430'363
Ergothérapie	3'000	2'070	-931	817
Régularisation d'inventaire	0	-657'015	-657'015	0
Sécurité à domicile	176'000	163'265	-12'735	161'231
Repas à domicile	6'427'862	8'077'943	1'650'081	8'122'225
Repas "autour d'une table"	80'000	0	-80'000	12'634
Repas immeubles avec encadrement social et UATR	1'465'784	1'073'860	-391'925	1'146'446
Frais divers chez ou pour les clients	21'100	20'803	-297	17'739
Total	9'308'447	10'257'529	949'083	10'891'454

Les charges de matière et de sous-traitance sont en lien direct avec les prestations facturées aux clients. Les charges de repas à domicile représentent l'acquisition des repas auprès des HUG. Les repas « autour d'une table » ont été suspendus dès mars 2020 et n'ont pas repris en 2021.

Le poste négatif de régularisation d'inventaire est à mettre en lien avec la mise en place, dès le mois de novembre 2021, d'une gestion des stocks et avec l'inventaire effectué lors du dernier trimestre 2021 afin de valoriser ces stocks (voir note 4).

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Matériel de bureau	542'500	459'600	-82'900	527'713
Frais de téléphone	1'402'500	1'715'102	312'602	1'687'070
Frais de communication	610'000	472'780	-137'220	363'245
Location outils mobiles	370'000	141'675	-228'325	512'894
Maintenance logicielle	3'600'000	3'233'495	-366'505	3'072'712
Charges de mobilité professionnelle	2'057'000	2'023'307	-33'693	1'566'921
Total	8'582'000	8'045'960	-536'040	7'730'554

Cette rubrique comprend l'ensemble des charges en lien avec la délivrance des prestations que ce soit la fourniture de bureau pour les équipes, les frais de téléphonie mobile pour l'organisation nomade métier, les frais de communication ainsi que la maintenance des logiciels métiers et les frais de mobilité pour les professionnels du terrain.

Note 23 : Matériel et Entretien

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Matériel et équipements	1'375'000	1'673'402	298'402	1'219'284
Mobilier	294'000	110'010	-183'990	245'969
Installation et agencement	599'000	244'878	-354'122	834'834
Véhicules	165'000	173'552	8'552	138'239
Logiciels non activés	0	0	0	0
Total	2'433'000	2'201'841	-231'159	2'438'325

Cette rubrique enregistre l'entretien et l'achat de matériel en dessous du seuil de matérialité.

Note 24 : Amortissement

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Amortissement en lien avec des crédits d'investissement	1'705'000	1'253'033	-451'967	1'185'261
Amortissement hors crédit d'investissement	55'000	197'781	142'781	143'091
Désinvestissement	0	740	740	2'028
Total	1'760'000	1'451'554	-308'446	1'330'380

Les amortissements sont calculés selon les taux d'amortissement tels que mentionnés dans les principes comptables et tiennent compte du montant d'investissement réalisé ainsi que des dates effectives d'acquisition.

Note 25 : Charges des locaux

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Loyers et charges locatives	6'800'000	6'920'489	120'489	6'427'868
Nettoyage des locaux	900'000	1'628'364	728'364	1'387'379
Electricité	250'000	190'038	-59'962	178'204
Total	7'950'000	8'738'891	788'891	7'993'450

Les charges des locaux enregistrent les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien des locaux occupés par l'institution. L'augmentation de la rubrique « nettoyage des locaux » est liée à la nécessité de prendre des mesures supplémentaires de désinfection des locaux.

Note 26 : Charges de l'administration

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Frais de poursuites	31'000	24'395	-6'605	4'436
Journaux et documentation professionnelle	60'000	55'530	-4'470	54'296
Conseil d'administration et organe de révision	363'500	351'672	-11'828	346'531
Prestations administratives de tiers	1'300'000	1'285'896	-14'104	1'003'945
Frais location réseau informatique	900'000	1'202'068	302'068	1'048'710
Autres frais d'administration	339'286	50'371	-288'915	314'014
Total	2'993'786	2'969'931	-23'855	2'771'933

La rubrique « prestations administratives de tiers » enregistre des frais d'étude et conseils liés aux prestations de support de consultants externes.

Note 27 : Assurances, taxes, impôts et autres charges

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Primes d'assurances	60'000	54'889	-5'112	56'002
Taxes et redevances	-85'000	159'920	244'920	83'670
Sécurité d'exploitation et surveillance	30'000	15'399	-14'601	69'705
Evacuation des déchets	110'000	174'259	64'259	136'556
Autres charges d'exploitation	38'000	44'968	6'968	34'691
Total	153'000	449'434	296'434	380'624

La rubrique taxes et redevances enregistre le remboursement de la taxe CO2 effectué par l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS) ainsi que le paiement de la taxe professionnelle.

Note 28 : Charges et produits financiers

Cette rubrique enregistre les intérêts sur les comptes courants postaux et bancaires ne faisant pas partie de la convention de cash-pooling.

Note 29 : Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont en lien, respectivement, avec des charges et produits d'exercices antérieurs.

Note 30 : Part revenant à l'Etat

Répartition du résultat	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Résultat de gestion avant répartition	0	3'825'919	3'825'919	0
Part revenant à l'Etat selon contrat de prestation (25 % du résultat de gestion avant répartition)	0	-956'480	-956'480	0
Résultat de gestion après répartition	0	2'869'440	2'869'440	0

Le résultat de gestion avant répartition étant bénéficiaire, 25% de ce dernier ont été enregistrés dans les « Indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestations » (cf. note 10). Ce montant représente la part de 20% restituable à l'État à la fin du contrat de prestations 2020-2023 ainsi que 5% (Fr. 191'296,- pour 2021) qui seront alloués à un fonds destiné à financer des projets communs au réseau de soins. Au terme du contrat de prestations en cours l'IMAD contribuera à alimenter ce même fonds en y attribuant 5% de son résultat cumulé.

Pour précision, le résultat de gestion représente le résultat de l'exercice avant répartition (Fr. 2'780'583,-). Il convient ensuite de tenir compte des utilisations et attributions des fonds propres affectés (Fr. 1'045'337,-). Ce résultat permet de calculer les parts de répartition entre l'IMAD et l'Etat.

D. Autres engagements et divers

Engagements de prévoyance

L'ensemble des employés de l'IMAD est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève. Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et l'octroi de la garantie de l'Etat de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'IMAD ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique évalué à 174.3 millions de francs au 31.12.2021 selon les dernières données disponibles fournies par la CPEG. Cet engagement n'est pas enregistré dans les comptes de l'institution conformément à la dérogation figurant à l'article 6, alinéa 1, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 05.15).

Engagements découlant de contrats de location simple

L'institution est engagée dans divers contrats de bail et d'équipements. Les loyers des locaux de 2 à 5 ans comprennent les loyers liés au déménagement en 2023 dans les nouveaux locaux dans l'Esplanade Pont Rouge. Les paiements futurs minimaux à effectuer au titre de ces contrats sont les suivants :

	moins d'un an	de 2 à 5 ans	plus de 5 ans
Loyers des locaux	8'527'318	27'440'622	5'654'369
Location vélos et VAE	321'657	0	0
Location véhicules	1'138'671	1'543'318	0
Location mobiles	0	0	0
Total	9'987'646	28'983'940	5'654'369

Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.



**Institution genevoise de maintien à domicile,
Carouge (GE)**

Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil d'administration

Comptes annuels 2021

**KPMG SA**

Espanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève 26

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

**Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de
l'Institution genevoise de maintien à domicile, Carouge (GE)****Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Institution genevoise de maintien à domicile, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau des flux de trésorerie, la variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève ainsi qu'aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève.



Institution genevoise de maintien à domicile, Carouge (GE)

Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil d'administration

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis

KPMG SA

Pierre-Henri Pingeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Cédric Rigoli
Expert-réviseur agréé

Genève, le 3 mars 2022

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de profits et pertes, du tableau des flux de trésorerie, de la variation des fonds propres et de l'annexe

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Bilan

ACTIF	Notes	Comptes 2021	Comptes 2020
Actif circulant		42'609'883	43'893'110
Liquidités	1	25'793'782	30'518'477
Débiteurs	2	10'045'849	10'649'738
Autres créances à court terme	3	1'483'839	1'398'589
Stocks	4	642'553	0
Autres actifs circulants	5	4'643'860	1'326'306
Actifs immobilisés	6	4'307'408	4'019'120
Immobilisations corporelles		3'098'829	2'751'317
Immobilisations incorporelles		1'208'580	1'267'804
TOTAL DE L'ACTIF		46'917'291	47'912'231
PASSIF			
Fonds étrangers		39'285'553	42'104'595
Fournisseurs	7	14'603'243	20'649'529
Provisions à court terme	8	9'628'491	10'336'401
Autres engagements à court terme	9	2'832'543	2'367'039
Total des fonds étrangers à court terme		27'064'277	33'352'969
Indemnités non dépensées à restituer	10	956'480	0
Provisions à long terme	11	6'720'977	4'876'301
Indemnités d'investissement	12	3'796'332	3'411'188
Total des fonds étrangers à long terme		11'473'789	8'287'489
Fonds affectés	13	747'488	464'137
Fonds propres	14	7'631'738	5'807'636
Fonds propres libres		1'283'216	1'283'216
Fonds propres affectés		3'379'083	4'424'419
Capital de dotation		100'000	100'000
Résultat de l'exercice après attributions		2'869'440	0
Résultat cumulé du contrat de prestations 2020-2023		0	0
TOTAL DU PASSIF		46'917'291	47'912'231

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Comptes de profits et pertes

au 31 décembre 2021

	Notes	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Produits d'exploitation					
Produits de la facturation	15	73'019'994	73'716'878	696'884	71'969'384
Pertes sur débiteurs	16	-570'000	-186'033	383'967	-596'931
Financement résiduel	17	114'116'205	116'903'909	2'787'705	116'546'243
Indemnités cantonales	17	87'079'408	89'463'877	2'384'469	82'321'586
Produits différés d'indemnité d'investissement	17	1'705'000	1'253'773	-451'227	1'187'289
Autres produits	18	786'000	1'517'189	731'189	1'487'402
Revenus des fonds affectés	19	0	78'663	78'663	24'662
Total des produits d'exploitation		276'136'607	282'748'257	6'611'651	272'939'636
Charges d'exploitation					
Salaires et charges sociales	20	236'563'174	238'578'083	2'014'909	234'983'487
Autres charges du personnel	21	6'393'200	7'531'590	1'138'390	5'354'418
Total des charges de personnel		242'956'374	246'109'673	3'153'299	240'337'905
Charges de matière et de sous-traitance	22	9'308'447	10'257'529	949'083	10'891'454
Autres charges en lien avec les prestations	22	8'582'000	8'045'960	-536'040	7'730'554
Entretien et réparation	23	923'000	622'666	-300'334	759'733
Matériel et équipement non activé	23	1'510'000	1'579'175	69'175	1'678'592
Amortissements	24	1'760'000	1'451'554	-308'446	1'330'380
Charges des locaux	25	7'950'000	8'738'891	788'891	7'993'450
Charges de l'administration	26	2'993'786	2'969'931	-23'855	2'771'933
Assurances, taxes, impôts et autres charges	27	153'000	449'434	296'434	380'624
Total des autres charges		33'180'233	34'115'142	934'909	33'536'720
Total des charges d'exploitation		276'136'607	280'224'815	4'088'208	273'874'626
Résultat d'exploitation		0	2'523'443	2'523'443	-934'990
Résultat financier	28	0	0	0	0
Produits exceptionnels		0	749'662	749'662	730'336
Charges exceptionnelles		0	492'522	492'522	643'013
Résultat exceptionnel	29	0	257'140	257'140	87'322
./. Part revenant à l'Etat	30	0	-956'480	-956'480	0
Résultat avant variation des fonds propres affectés		0	1'824'103	1'824'103	-847'668
dont utilisation par fonds propres affectés			1'045'337		1'247'253
dont attribution aux fonds propres affectés			0		-399'586
Résultat de gestion après répartition	30		2'869'440		0

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Tableau de flux de trésorerie

	Comptes 2021	Comptes 2020
Activité d'exploitation		
Résultat net comptable	1'824'103	-847'668
+ Amortissements	1'451'554	1'330'380
- Utilisation subvention d'investissement	-	-
+ dotation à provisions	1'136'766	3'270'283
- dissolution de provisions	240'320	-320'218
= Autofinancement	4'172'103	4'073'214
Variation des actifs circulants	-3'201'148	4'181'850
Variation des engagements à court terme	-5'297'432	5'515'830
= Total variation actif et passif circulant	-8'498'580	9'697'680
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	-4'326'477	13'770'894
Investissements net	-1'354'698	-1'667'300
Variation des placements	0	0
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-1'354'698	-1'667'300
Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)	-5'681'175	12'103'595
Variation des engagements à moyen et long terme	956'480	-
+ Apport en capital	-	-
= Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	956'480	0
Variation nette des liquidités	-4'724'695	12'103'595
Disponibilité au début de l'exercice	30'518'477	18'414'883
Disponibilité à la fin de l'exercice	25'793'782	30'518'477

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Variation des fonds propres

	Fonds propres libres	Fonds propres affectés	Capital de dotation	Fonds propres contrat de prestation en cours 2020-2023	Fonds propres contrat de prestations 2016-2019	Total
Solde au 1^{er} janvier 2020	8'232'101	5'272'087	100'000	-	-6'948'884	6'655'304
Attribution de la perte cumulée du contrat de prestation aux fonds propres libres	-6'948'884	-	-	-	6'948'884	-
Attribution des fonds propres affectés	-	399'586	-	-399'586	-	-
Utilisation des fonds propres affectés	-	-1'247'253	-	1'247'253	-	-
Désaffectation des fonds propres affectés	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-847'668	-	-847'668
Solde au 31 décembre 2020	1'283'216	4'424'419	100'000	-	-	5'807'636
Solde au 1^{er} janvier 2021	1'283'216	4'424'419	100'000	-	-	5'807'636
Attribution de la perte cumulée du contrat de prestation aux fonds propres libres	-	-	-	-	-	-
Attribution des fonds propres affectés	-	-	-	-	-	-
Utilisation des fonds propres affectés	-	-1'045'337	-	1'045'337	-	-
Désaffectation des fonds propres affectés	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	1'824'103	-	1'824'103
Solde au 31 décembre 2021	1'283'216	3'379'083	100'000	2'869'440	-	7'631'738

imad – institution genevoise de maintien à domicile

B. Présentation et principes comptables

Présentation

Les missions de l'IMAD

L'institution genevoise de maintien à domicile (**imad**), établissement de droit public, a été fondée le 18 mars 2011, en application de la loi K 1 07 (loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile). En accord avec la politique sociale et sanitaire du canton, l'institution est chargée d'assurer des prestations d'aide, de soins et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie.

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres de maintien à domicile et leurs antennes, ainsi que dans les structures intermédiaires, en collaboration avec le médecin traitant, la famille et les proches. L'institution participe activement aux programmes de prévention des maladies et des accidents et de promotion de la santé, notamment en matière d'information et d'éducation à la santé, coordonnés par le département chargé de la santé.

Dans le cadre de ses activités, elle coopère avec les autres partenaires du réseau de soins, publics ou privés, les communes et les milieux associatifs.

Les prestations couvrent notamment les domaines suivants :

- soins infirmiers à domicile prescrits par un médecin,

- aide et suppléance (aide aux activités de la vie quotidienne et tâches ménagères),
- portage de repas à domicile,
- mise à disposition d'appareils de sécurité à domicile,
- encadrement social de proximité dans les immeubles à encadrement pour personnes âgées,
- prestations d'hébergement et de soins dans le cadre des unités d'accueil temporaire et de répit (ci-après UATR).

Organisation de l'institution

Les organes de l'institution sont :

- le Conseil d'administration ;
- la direction générale ;
- l'organe de révision.

L'organisation de l'institution fait l'objet d'un règlement approuvé par le Conseil d'administration en date du 15 octobre 2012 et adopté par le Conseil d'Etat par arrêté n°8565-2012 dans sa séance du 31 octobre 2012.

L'institution est un établissement public autonome reconnu d'utilité publique ayant son siège à Genève et inscrite au registre du commerce CHE-277.450.215.

L'adresse légale de l'institution est :
Institution genevoise de maintien à domicile, avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Membres du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration figure dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 21 novembre 2018.

A la date du 31 décembre 2021, le Conseil d'administration est composé comme suit :

<i>Président :</i>	M. Sella Moreno *
<i>Vice-président :</i>	M. Raemy Serge
<i>Secrétaire</i>	Mme Longet-di Pietro Sandrine
<i>Membres :</i>	Mme Ahmari Taleghani Leyla M. Bron Adrien M. Châtelain Didier Mme De Clavière Sabine Mme Engelberts Marie-Thérèse Mme Jacquier Cathy* Mme Kaiser Marie-Laure Mme Khaouchi Corinne M. Miazza Stéphane* M. Penin Camilo M. Vonlanthen Gilbert

* : membres du comité d'audit

Organe de révision

L'organe de révision de l'IMAD est KPMG SA (CHE-269.292.664) à Genève.

Indications sur l'évaluation des risques

Les risques principaux ont été passés sous revue durant l'exercice écoulé. Une cartographie des risques est établie dans ce cadre. Les contrôles répondant à des risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne de l'IMAD.

Principes comptables et d'évaluation

Principes de base

L'institution, en application des articles 3,6 et 19 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF - D 1 05) applique les principes et méthodes comptables définis par les normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après : normes IPSAS). Restent réservées les dérogations du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15).

Les états financiers, présentés en francs suisses et arrondis au franc, donnent une image fidèle de la performance et de la situation financière. Ils satisfont au principe de la comptabilité d'engagement et sont préparés selon le principe des coûts historiques.

Contrats de location

Les contrats de location dans lesquels une part essentielle des risques et avantages inhérents à la propriété restent aux mains des bailleurs sont catégorisés comme des contrats de location simple et sont imputés sur les charges de fonctionnement de façon linéaire sur la durée de location.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'institution figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles et incorporelles les actifs :

imad – institution genevoise de maintien à domicile

- soit utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.
- les prestations facturées aux personnes prises en charge par l'institution et à leurs assurances ;
- le financement résiduel. Déduction faite de la part de l'assureur et du patient, il consiste en une charge contrainte imposée par la LAMal (article 25a, alinéa 5) et devant être assumée par le canton. Il concerne les prestations de soins de longue durée LAMal au sens de l'article 7 alinéa 2 OPAS ;

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en tenant compte de la durée d'utilité et de l'obsolescence technologique des biens considérés. Les durées d'utilité suivantes sont appliquées :

Equipement	Durée
Outils mobiles, parc bureautique, serveurs	3-5 ans
Equipement de télécommunication	4 ans
Appareils de sécurité	5 ans
Vélos à assistance électrique / classiques	5 ans
Licences (immobilisations incorporelles)	5 ans
Mobilier	8 ans
Installations et agencements	Selon durée du bail

- les indemnités cantonales. Elles font l'objet d'un contrat de prestations quadriennal ;
- les dons et legs.

Provisions

Une provision est portée au bilan lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les produits différés découlant des indemnités d'investissement octroyées par l'Etat de Genève sont calculés par l'institution.

Reconnaissance du revenu

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à l'institution et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

L'institution a quatre principales sources de revenus :

Engagement concernant les retraites

L'ensemble des employés de l'IMAD est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'Etat de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'institution ne sont pas

imad – institution genevoise de maintien à domicile

totallement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique. Les engagements résultants de la sous couverture de la caisse de pension concernée ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière conformément à la dérogation figurant à l'article 7, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15) stipulant que « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés (IPSAS 39) ». Toutefois, le montant de ces engagements, transmis par la CPEG, figure en note annexe comme autorisé à l'article 7A, lettre b.

Parties liées

Sont considérées comme des parties liées pour l'institution :

- l'Etat de Genève en tant qu'entité contrôlante ;
- les partenaires inclus dans le périmètre de consolidation des comptes de l'Etat ;
- la Fond'imad ;
- les membres du Conseil d'administration ;
- le comité de direction.

Les conditions de rémunération des membres du Conseil d'administration sont fixées dans le règlement sur l'organisation des institutions de droit public (ROIDP - A 2 24.01). A l'instar de tous les collaborateurs, les conditions de rémunération de la direction découlent de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir

judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05) et de ses règlements.

L'institution n'exerce aucun contrôle sur une entité tierce. Ainsi, aucune participation détenue par l'institution n'entre dans le cadre des principes de consolidation.

Risques financiers

L'institution ayant signé une convention de cash-pooling avec l'Etat de Genève, elle n'est que peu exposée à des risques financiers :

- risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque bancaire : une convention de cash-pooling ayant été signée, l'institution n'est que très peu exposée à ces risques ;
- risque de change : l'institution n'est pas exposée au risque de change. L'entier de sa comptabilité et de sa trésorerie est en francs suisses ;
- risque de contrepartie : ce risque est limité dans la mesure où la majorité des créances ont pour contrepartie des personnes prises en charge par l'institution dont les montants sont majoritairement couverts par des subventions indirectes ou encore le remboursement des caisses maladies.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

C. Notes annexes aux états financiers

Note 1: Liquidités

	2021	2020	Ecart
Caisses	52'124	41'525	10'599
Comptes postaux	131'394	474'766	-343'371
Comptes courants bancaires	594'833	279'937	314'896
Cash-pooling	25'015'431	29'722'250	-4'706'819
Total	25'793'782	30'518'477	-4'724'695

Les liquidités de l'IMAD sont en diminution en lien avec l'octroi des crédits pour couvrir les pertes liées à la pandémie qui passe de 9,12 millions en 2020 à 5,4 millions en 2021.

Depuis le 1^{er} juin 2011 et suite à la signature d'une convention avec l'Etat, les liquidités sont gérées en « cash pooling » (gestion centralisée de la trésorerie) avec l'Etat de Genève. L'utilisation des liquidités est détaillée dans le tableau de flux de trésorerie.

Note 2 : Débiteurs

	2021	2020	Ecart
Débiteurs clients et institutionnels	9'119'582	9'789'847	-670'265
Débiteurs repas	1'558'465	1'728'324	-169'859
Débiteurs sécurité à domicile	276'243	280'327	-4'085
Provision pour débiteurs douteux	-908'440	-1'148'760	240'320
Total	10'045'849	10'649'738	-603'889

Les postes débiteurs correspondent aux prestations effectivement facturées durant l'exercice et non encaissées au 31 décembre. La provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur créances échues jugées partiellement ou totalement irrécouvrables.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 3 : Autres créances à court terme

	2021	2020	Ecart
Avance aux fournisseurs	493'294	391'992	101'302
Impôt anticipé	0	0	0
Facturation aux partenaires	593'353	787'215	-193'862
Avance de trésorerie à Fond'imad	0	0	0
Débiteur Etat de Genève	397'193	219'382	177'811
Total	1'483'839	1'398'589	85'251

Les avances aux fournisseurs concernent des acomptes à la commande. La facturation aux partenaires concerne principalement les mandats relatifs au projet InterRai et au projet de coordination des soins de la personne âgée fragile (COGERIA).

Note 4 : Stocks

	2021	2020	Ecart
Stock	642'553	0	642'553
Total	642'553	0	642'553

Dès le mois de novembre 2021, l'institution a mis en place une gestion des stocks, principalement du matériel de soins, des fournitures de bureau et d'informatique ainsi que divers articles de consommation afin de lui permettre d'assurer une disponibilité continue des biens nécessaires à son activité. Un inventaire a été effectué lors du dernier trimestre 2021 permettant de valoriser l'existant.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 5 : Autres actifs circulants

	2021	2020	Ecart
Charges payées d'avance	790'706	724'959	65'747
Produits à recevoir	3'853'154	601'347	3'251'808
Total	4'643'860	1'326'306	3'317'555

Les autres actifs circulants sont essentiellement composés des charges payées en 2021 concernant 2022 et des indemnités journalières non reçues. Les produits à recevoir intègrent le montant de financement résiduel 2021 à recevoir de la part de l'Etat sur la base du calcul du coût analytique 2021.

Note 6 : Immobilisations corporelles et incorporelles

	Matériel et équipement	Mobilier et aménagement	Véhicules	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 01.01.2020	11'602'427	1'629'919	351'998	6'524'824	20'109'168
Investissements	1'473'774	85'311	30'406	258'093	1'847'584
Cessions	-113'639	-15'844	-56'718	0	-186'201
Valeur brute au 31.12.2020	12'964'431	1'699'386	325'686	6'782'918	21'772'421
Amortissements cumulés	-10'819'686	-1'135'377	-283'123	-5'515'114	-17'753'301
Valeur nette au 31.12.2020	2'144'745	564'009	42'563	1'267'804	4'019'120
Valeur brute au 01.01.2021	12'964'431	1'699'386	325'686	6'782'918	21'772'421
Investissements	903'557	349'786	0	486'499	1'739'842
Cessions	-41'199	0	0	0	-41'199
Valeur brute au 31.12.2021	13'826'788	2'049'173	325'686	7'269'417	23'471'064
Amortissements cumulés	-11'533'608	-1'275'322	-293'888	-6'060'837	-19'163'656
Valeur nette au 31.12.2021	2'293'181	773'850	31'798	1'208'580	4'307'408

imad – institution genevoise de maintien à domicile

	Bâtiment et aménagement	Autres immobilisations corporelles	Véhicules	Logiciels	TOTAL
Valeur brute au 1er janvier 2020	764'451	12'467'895	351'998	6'524'824	20'109'168
Changement de méthode comptable					0
Acquisitions	69'326	1'489'759	30'406	258'093	1'847'584
Cessions	0	127'613	56'718	0	184'332
Réévaluation					0
Valeurs brutes au 31 décembre 2020	833'776	13'830'041	325'686	6'782'918	21'772'421
Amortissements cumulés au 1er janvier 2020	-362'097	-11'031'974	-331'773	-4'881'407	-16'607'252
Changement de méthode comptable					0
Amortissements	82'651	605'955	8'068	633'707	1'330'380
Cessions	0	127'613	56'718	0	184'332
Amortissements cumulés au 31 décembre 2020	-444'748	-11'510'316	-283'123	-5'515'114	-17'753'301
Valeur nette comptable 1er janvier 2020	402'354	1'435'921	20'225	1'643'417	3'501'917
Valeur nette comptable 31 décembre 2020	389'029	2'319'725	42'563	1'267'804	4'019'120
Valeur brute au 1er janvier 2021	833'776	13'830'041	325'686	6'782'918	21'772'421
Changement de méthode comptable					0
Acquisitions	10'538	1'242'805	0	486'499	1'739'842
Cessions	0	-41'199	0	0	-41'199
Réévaluation					0
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	844'314	15'031'647	325'686	7'269'417	23'471'064
Amortissements cumulés au 1er janvier 2021	-444'748	-11'510'316	-283'123	-5'515'114	-17'753'301
Changement de méthode comptable					0
Amortissements	81'602	813'464	10'765	545'723	1'451'554
Cessions	0	41'199	0	0	41'199
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	-526'350	-12'282'580	-293'888	-6'060'837	-19'163'656
Valeur nette comptable 1er janvier 2021	389'029	2'319'725	42'563	1'267'804	4'019'120
Valeur nette comptable 31 décembre 2021	317'964	2'749'067	31'798	1'208'580	4'307'408

Dans les tableaux ci-dessus, la valeur brute et la valeur nette correspondent respectivement à la valeur d'acquisition et à la valeur nette comptable.

Le montant de l'indemnité d'investissement reçu est reconnu en fonds étrangers à long terme au passif du bilan.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 7 : Fournisseurs

	2021	2020	Ecart
Fournisseurs	14'452'611	19'961'594	-5'508'982
Créanciers charges sociales	150'631	687'936	-537'304
Total	14'603'243	20'649'529	-6'046'287

La rubrique « Fournisseurs » enregistre toutes les factures de tiers ouvertes au 31 décembre. La diminution des dettes envers les fournisseurs correspond principalement à la restitution d'une partie du crédit supplémentaire COVID non consommé reçu en 2020 (Fr.2,5 millions).

Note 8 : Provisions à court terme

	2021	2020	Ecart
Provision pour vacances non prises	3'653'250	4'846'801	-1'193'551
Provision pour heures supplémentaires	1'432'915	1'623'871	-190'956
Provision pour jours fériés non pris	2'177'807	1'930'676	247'131
Provision Rente Pont AVS (moins de 12 mois)	2'364'519	1'935'053	429'465
Total	9'628'491	10'336'401	-707'910

Les provisions pour vacances, jours fériés et heures supplémentaires ont été adaptées en fonction des soldes au 31 décembre par collaborateur. La diminution de la provision pour vacances non prises est principalement due à la consommation de 2'068 jours en rapport aux 6'405 jours de vacances octroyés en 2020 par le Conseil d'Administration pour tenir compte de l'effort consenti durant la période critique de la pandémie.

La provision Rente Pont AVS correspond à la demande de rente de 50 nouveaux collaborateurs (32 en 2020). La part à long terme est enregistrée dans les provisions à long terme.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 9 : Autres engagements à court terme

	2021	2020	Ecart
Charges à payer	2'832'543	2'367'039	465'504
Produits reçus d'avance	0	0	0
Total	2'832'543	2'367'039	465'504

Les « Charges à payer » sont essentiellement composées des indemnités salariales qui seront payées en janvier 2022, des honoraires de l'organe de révision et de charges diverses en attente de facturation de la part des fournisseurs ou partenaires (par exemple les repas confectionnés par les Hôpitaux Universitaires de Genève).

Note 10 : Indemnités non dépensées à restituer

	2021	2020	Ecart
Indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestations	956'480	0	956'480
Total	956'480	0	956'480

Le résultat au 31 décembre 2021 étant bénéficiaire, un montant de Fr 956'480,- a été enregistré en indemnité non dépensée à restituer à l'Etat. Ce montant correspond à 25% du résultat de gestion (voir note 30) dont 20% restituables à l'Etat à la fin du contrat de prestations 2020-2023 et 5% attribuables à un fonds destiné à financer des projets communs au réseau de soins en partenariat avec l'Etat et les HUG.

Note 11 : Provisions à long terme

	2021	2020	Ecart
Provision engagements retraites anticipées - Rente Pont AVS	5'342'936	4'015'180	1'327'756
Provision pour risques	1'378'041	861'121	516'920
Total	6'720'977	4'876'301	1'844'676

La rubrique « Provision pour engagement retraites anticipées – Rente Pont AVS » représente l'engagement financier à moyen et long terme pour l'ensemble de la durée des retraites anticipées octroyées jusqu'au 31 décembre 2021. La part à court terme est isolée dans les provisions à court terme. La provision pour risques correspond aux litiges en cours à fin 2021.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 12 : Indemnités d'investissement

La rubrique « Indemnités d'investissement » correspond aux indemnités d'investissement financées par l'Etat diminuées des produits différés cumulés en lien avec les amortissements des biens considérés (voir « note 5 immobilisations corporelles et incorporelles »).

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 13 : Fonds affectés

	Solde au 01.01.2020	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2020
Fonds Berger	192'753	20	15'170	177'603
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	50'000
Fonds Festimad	166'409	2'011	0	168'420
Fonds Graetz	0	0	0	0
Fonds de soutien Umus	875	0	657	219
Fonds soutien enfants gravement malades	92'352	0	24'457	67'895
Total	502'389	2'032	40'284	464'137

	Solde au 01.01.2021	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2021
Fonds Berger	177'603	20	0	177'623
Fonds Graetz	0	0	0	0
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	50'000
Fonds Festimad	168'420	1'794	0	170'214
Fonds de soutien Umus	219	0	219	0
Fonds VieSA - Vieillir en santé	0	100'000	54'070	45'930
Fonds FFPC - matériel pédagogique	0	71'200	0	71'200
Fonds FFPC - accompagnement au changement	0	80'000	0	80'000
Fonds FFPC - Alzheimer	0	109'000	0	109'000
Fonds soutien enfants gravement malades	67'895	0	24'375	43'520
Total	464'137	362'014	78'663	747'488

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Le fonds de soutien de l'activité de l'unité mobile d'urgence sociale (UMUS) a été utilisé dans sa totalité en 2021 pour couvrir des frais en lien avec des clients lors d'intervention de cette unité. Un montant de Fr. 24'375,- a été utilisé pour couvrir des prestations de répit aux familles qui en ont fait la demande. Un montant de Fr. 1'794,- a été attribué au fonds Fest'imad.

En 2021 quatre nouveaux fonds étrangers ont été affectés aux projets suivants :

- Vieillir en santé : fonds affecté dans le cadre de la recherche « Développement d'un itinéraire interprofessionnel *vieillessement en santé* intégré et coordonné dans le réseau genevois pour soutenir les capacités fonctionnelles et diminuer le risque de la fragilité ». Cette recherche est conduite en collaboration avec les HUG, la HEDS et la Plateforme des associations d'ainés de Genève. L'utilisation 2021 correspond aux charges de personnel pour la mise en place de cette recherche débutée en novembre 2021 ;
- Renouvellement du matériel pédagogique : fonds financé par la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (ci-après FFPC) afin d'équiper avec du matériel informatique les futures salles de formation de l'IMAD ;
- Accompagnement au changement : fonds financé par la FFPC afin de soutenir les collaborateurs en mettant en place des mesures de formation et d'accompagnement aux changements conjointement aux projets d'évolutions importantes de l'institution.
- Alzheimer : fonds financé par la FFPC afin de créer une culture et un langage commun favorisant l'accompagnement des personnes âgées atteints de troubles cognitifs et renforcer la coordination des prises en charges dans le réseau de soins.

Note 14 : Fonds propres libres et affectés

Les fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes sont composés :

- Des fonds propres libres représentant le montant de fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes diminué des pertes cumulées du contrat de prestations 2016-2019 devant être assumées par l'institution et non affecté à des projets ;
- Des fonds propres réservés du contrat de prestations en cours 2020-2023 ;
- Des fonds propres affectés représentant les montants affectés par le Conseil d'administration à des projets spécifiques tels que :
 - a) la mise à niveau de l'infrastructure pour les appareils de sécurité à domicile permettant de passer à la connexion numérique faisant suite à la décision de Swisscom de ne plus supporter les lignes téléphoniques analogiques ;
 - b) la digitalisation de la relation (au travers d'un portail de services) permettant de répondre à l'objectif de simplification des relations entre notre institution et nos partenaires médecins ;
 - c) le développement d'un indicateur sur la fragilité permettant d'avoir un outil clinique d'identification précoce des personnes à haut risque de perte progressive de ressource et d'autonomie ;
 - d) le développement de systèmes interopérables permettant de simplifier et fiabiliser le flux d'information entre les différents systèmes applicatifs pour le service de nutrition et dans le cadre de la délivrance des prestations d'ergothérapie ainsi qu'en IEPA ;
 - e) le renforcement de l'image de l'institution à travers l'élaboration de campagnes de communication à destination des clients, des partenaires et du grand public après sa constitution il y a cinq ans ;
 - f) le déploiement du plan stratégique cap'139 permettant de définir les priorités de l'institution avec une volonté affichée de transformation de fond engageant les acteurs internes et les partenaires de l'IMAD.
- D'un montant de Fr. 399'586,- attribué à l'achat de matériel informatique pour le déploiement en urgence du télétravail pour faire face à la crise pandémique et résultant du dépassement de crédit 2020 lié à la crise pandémique. Un suivi annuel des amortissements liés à ces investissements a été mis en place afin d'identifier les montants réservés jusqu'à fin 2025.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Le détail des dépenses 2020 et 2021 réalisées est le suivant :

	Solde au 01.01.2020	Attribution par dépassement de crédit	Attribution du CA aux fonds propres affectés	Charges de personnel	Autres charges d'exploitation et hors exploitation	Désaffectation par le CA	Solde au 31.12.2020
a) Infrastructure Sécurité	193'171		-	-	64'123	-	129'048
b) Digit. relation médecins	133'441		-	-	83'991	-	49'450
c) Indicateur fragilité	207'400		-	-	-	-	207'400
d) Prise en charge de soins intégrée	681'926		-	53'354	2'681	-	625'891
e) Aménagement d'espaces collaboratifs au CAC	-		-	-	-	-	-
f) Anniversaire 5 ans imad	104'888		-	-	-	-	104'888
g) CAP'139 Plan stratégique	3'951'261		-	974'537	20'984	-	2'955'740
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES PAR LE C.A.	5'272'087	-	-	1'027'891	171'778	-	4'072'417
Investissement informatique sur crédit Covid octroyé en 2020	-	399'586	-	-	47'584	-	352'002
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES PAR LE C.A. AVEC ATTRIBUTION DE DEPASSEMENT DE CREDIT	5'272'087	399'586	-	1'027'891	219'362	-	4'424'419
	Solde au 01.01.2021	Attribution par dépassement de crédit	Attribution du CA aux fonds propres affectés	Charges de personnel	Autres charges d'exploitation et hors exploitation	Désaffectation par le CA	Solde au 31.12.2021
a) Infrastructure Sécurité	129'048		-	-	62'972	-	66'076
b) Digit. relation médecins	49'450		-	-	27'639	-	21'811
c) Indicateur fragilité	207'400		-	-	-	-	207'400
d) Prise en charge de soins intégrée	625'891		-	-	85'677	-	540'215
e) Anniversaire 5 ans imad	104'888		-	-	11'416	-	93'471
f) CAP'139 Plan stratégique	2'955'740		-	777'705	-	-	2'178'035
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES PAR LE C.A.	4'072'417	-	-	777'705	187'704	-	3'107'008
Investissement informatique sur crédit Covid octroyé en 2020	352'002	-	-	-	79'928	-	272'074
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES PAR LE C.A. AVEC ATTRIBUTION DE DEPASSEMENT DE CREDIT	4'424'419	-	-	777'705	267'631	-	3'379'083

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 15 : Produits de la facturation

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Sécurité à domicile	2'269'245	2'148'726	-120'519	2'082'254
Repas à domicile	8'268'416	10'211'234	1'942'819	10'244'309
Immeubles avec encadrement	845'638	562'187	-283'451	794'994
UATR	2'026'792	1'165'835	-860'958	1'219'953
Soins infirmiers	21'363'182	22'501'363	1'138'181	21'447'018
Soins de base	20'435'413	19'767'267	-668'145	19'455'455
Aide et suppléance	9'225'333	8'497'797	-727'536	8'441'020
Ergothérapie	1'392'274	1'392'280	6	1'139'472
Gardes de nuit	0	1'262	1'262	4'837
Contribution du client et autres recettes clients	7'002'862	7'290'834	287'973	6'940'100
Rendez-vous non décommandés	190'840	178'093	-12'747	199'972
Total	73'019'994	73'716'878	696'884	71'969'384

Les revenus sont détaillés et dépendent de la volumétrie des prestations réalisées et facturables par l'institution.

Note 16 : Pertes sur débiteurs

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Pertes sur débiteurs	-285'000	-270'339	14'890	-112'294
Pertes sur débiteurs assurance	-300'000	-156'014	143'757	-164'418
Variation de la provision	15'000	240'320	225'320	-320'218
Total	-570'000	-186'033	383'967	-596'931

La variation de la provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de pertes sur créances échues jugées partiellement ou totalement irrécouvrables.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 17 : Financement résiduel et Indemnités

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Financement résiduel	114'116'205	116'903'909	2'787'705	116'546'243
Indemnité cantonale	87'079'408	89'463'877	2'384'469	82'321'586
Produits différés d'indemnités d'investissements	1'705'000	1'253'773	-451'227	1'187'289
Total	202'900'613	207'621'560	4'720'947	200'055'118

Le montant de financement résiduel est régi par une convention entre l'Etat et l'IMAD. Cette dernière règle le financement résiduel des prestations de soins à domicile délivrées par l'IMAD et reconnues comme étant nécessaires à la couverture des besoins en soins à domicile de la population conformément à la planification sanitaire cantonale.

L'écart au budget sur l'indemnité cantonale comprend l'allocation de deux crédits supplémentaires octroyés au deuxième semestre 2021.

Les « produits différés d'indemnités d'investissements » compris dans l'indemnité cantonale compensent les amortissements des biens d'investissement pris en charge dans le cadre de lois d'investissement.

En application de l'article 44 de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, les indemnités non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière. Ces indemnités non monétaires concernent la mise à disposition de l'immeuble de l'UATR de Villereuse pour un montant évalué à Fr. 350'148,-.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 18 : Autres produits

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Ventes au personnel et autres charges remboursées	15'000	19'600	4'600	30'654
Prestations à des tiers	71'000	54'840	-16'160	56'981
Commissions et rétrocessions, autres produits	620'000	1'308'358	688'358	1'277'448
Participation FFPC et autres	80'000	131'577	51'577	122'094
Dons et legs	0	2'814	2'814	225
Total	786'000	1'517'189	731'189	1'487'402

La participation du fonds en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) correspond à la couverture des frais de formation de 12 assistants/es en soins et santé communautaire en 2021.

Note 19 : Revenus des fonds affectés

Dans le respect du principe de présentation brute des opérations, les mouvements sur les fonds et donations sont comptabilisés en produits et en charges dans l'exercice. Le détail des mouvements 2021 est explicité dans la note 13 « Fonds affectés ».

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 20 : Salaires et charges sociales

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Personnel médical	0	5'590	5'590	0
Personnel soignant	155'856'297	155'775'807	-80'490	152'713'776
Personnel administratif	25'019'335	24'170'694	-848'641	24'340'132
Pers. économat et technique	7'665'967	7'863'042	197'075	7'841'068
Charges sociales	53'571'575	50'762'950	-2'808'625	50'088'511
Echelonnement de l'engagement des ETP	-5'550'000	0	5'550'000	0
Total	236'563'174	238'578'083	2'014'909	234'983'487

La rémunération des collaborateurs est conforme à l'application de la loi relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05 - LPAC).

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration¹ s'élèvent à Fr. 270'896,- pour l'exercice 2021. La rémunération des 8 membres du comité de direction (7,3 ETP moyens) au 31 décembre 2021 s'établit à Fr. 1'715'961.45,-.

Note 21 : Autres charges du personnel

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Frais de recrutement	340'000	259'830	-80'170	180'086
Frais de formation et congrès	975'000	425'024	-549'976	541'430
Frais de déplacement	985'000	1'277'183	292'183	1'288'973
Retraites anticipées (Rente Pont AVS)	2'000'000	3'762'921	1'762'921	2'055'433
Autres charges de personnel	2'093'200	1'806'631	-286'569	1'288'497
Total	6'393'200	7'531'590	1'138'390	5'354'418

Les frais de recrutement et de formation ont subi un ralentissement lors de la première phase de la crise sanitaire. L'écart aux comptes 2021 pour les retraites anticipées correspond au provisionnement de 50 demandes de Rente Pont AVS en 2021 (contre 32 en 2020).

¹ Le représentant du département de la sécurité, de la population et de la santé, ne perçoit pas de jetons de présence. Le nouveau représentant du personnel a opté en 2021 pour la rémunération.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 22: Charges en lien avec les prestations

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Aide et soins	1'134'700	1'576'604	441'904	1'430'363
Ergothérapie	3'000	2'070	-931	817
Régularisation d'inventaire	0	-657'015	-657'015	0
Sécurité à domicile	176'000	163'265	-12'735	161'231
Repas à domicile	6'427'862	8'077'943	1'650'081	8'122'225
Repas "autour d'une table"	80'000	0	-80'000	12'634
Repas immeubles avec encadrement social et UATR	1'465'784	1'073'860	-391'925	1'146'446
Frais divers chez ou pour les clients	21'100	20'803	-297	17'739
Total	9'308'447	10'257'529	949'083	10'891'454

Les charges de matière et de sous-traitance sont en lien direct avec les prestations facturées aux clients. Les charges de repas à domicile représentent l'acquisition des repas auprès des HUG. Les repas « autour d'une table » ont été suspendus dès mars 2020 et n'ont pas repris en 2021.

Le poste négatif de régularisation d'inventaire est à mettre en lien avec la mise en place, dès le mois de novembre 2021, d'une gestion des stocks et avec l'inventaire effectué lors du dernier trimestre 2021 afin de valoriser ces stocks (voir note 4).

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Matériel de bureau	542'500	459'600	-82'900	527'713
Frais de téléphone	1'402'500	1'715'102	312'602	1'687'070
Frais de communication	610'000	472'780	-137'220	363'245
Location outils mobiles	370'000	141'675	-228'325	512'894
Maintenance logicielle	3'600'000	3'233'495	-366'505	3'072'712
Charges de mobilité professionnelle	2'057'000	2'023'307	-33'693	1'566'921
Total	8'582'000	8'045'960	-536'040	7'730'554

Cette rubrique comprend l'ensemble des charges en lien avec la délivrance des prestations que ce soit la fourniture de bureau pour les équipes, les frais de téléphonie mobile pour l'organisation nomade métier, les frais de communication ainsi que la maintenance des logiciels métiers et les frais de mobilité pour les professionnels du terrain.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 23 : Matériel et Entretien

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Matériel et équipements	1'375'000	1'673'402	298'402	1'219'284
Mobilier	294'000	110'010	-183'990	245'969
Installation et agencement	599'000	244'878	-354'122	834'834
Véhicules	165'000	173'552	8'552	138'239
Logiciels non activés	0	0	0	0
Total	2'433'000	2'201'841	-231'159	2'438'325

Cette rubrique enregistre l'entretien et l'achat de matériel en dessous du seuil de matérialité.

Note 24 : Amortissement

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Amortissement en lien avec des crédits d'investissement	1'705'000	1'253'033	-451'967	1'185'261
Amortissement hors crédit d'investissement	55'000	197'781	142'781	143'091
Désinvestissement	0	740	740	2'028
Total	1'760'000	1'451'554	-308'446	1'330'380

Les amortissements sont calculés selon les taux d'amortissement tels que mentionnés dans les principes comptables et tiennent compte du montant d'investissement réalisé ainsi que des dates effectives d'acquisition.

Note 25 : Charges des locaux

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Loyers et charges locatives	6'800'000	6'920'489	120'489	6'427'868
Nettoyage des locaux	900'000	1'628'364	728'364	1'387'379
Electricité	250'000	190'038	-59'962	178'204
Total	7'950'000	8'738'891	788'891	7'993'450

Les charges des locaux enregistrent les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien des locaux occupés par l'institution. L'augmentation de la rubrique « nettoyage des locaux » est liée à la nécessité de prendre des mesures supplémentaires de désinfection des locaux.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 26 : Charges de l'administration

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Frais de poursuites	31'000	24'395	-6'605	4'436
Journaux et documentation professionnelle	60'000	55'530	-4'470	54'296
Conseil d'administration et organe de révision	363'500	351'672	-11'828	346'531
Prestations administratives de tiers	1'300'000	1'285'896	-14'104	1'003'945
Frais location réseau informatique	900'000	1'202'068	302'068	1'048'710
Autres frais d'administration	339'286	50'371	-288'915	314'014
Total	2'993'786	2'969'931	-23'855	2'771'933

La rubrique « prestations administratives de tiers » enregistre des frais d'étude et conseils liés aux prestations de support de consultants externes.

Note 27 : Assurances, taxes, impôts et autres charges

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Primes d'assurances	60'000	54'889	-5'112	56'002
Taxes et redevances	-85'000	159'920	244'920	83'670
Sécurité d'exploitation et surveillance	30'000	15'399	-14'601	69'705
Evacuation des déchets	110'000	174'259	64'259	136'556
Autres charges d'exploitation	38'000	44'968	6'968	34'691
Total	153'000	449'434	296'434	380'624

La rubrique taxes et redevances enregistre le remboursement de la taxe CO2 effectué par l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS) ainsi que le paiement de la taxe professionnelle.

Note 28 : Charges et produits financiers

Cette rubrique enregistre les intérêts sur les comptes courants postaux et bancaires ne faisant pas partie de la convention de cash-pooling.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 29 : Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont en lien, respectivement, avec des charges et produits d'exercices antérieurs.

Note 30 : Part revenant à l'Etat

Répartition du résultat	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart au budget	Comptes 2020
Résultat de gestion avant répartition	0	3'825'919	3'825'919	0
Part revenant à l'Etat selon contrat de prestation (25 % du résultat de gestion avant répartition)	0	-956'480	-956'480	0
Résultat de gestion après répartition	0	2'869'440	2'869'440	0

Le résultat de gestion avant répartition étant bénéficiaire, 25% de ce dernier ont été enregistrés dans les « Indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestations » (cf. note 10). Ce montant représente la part de 20% restituable à l'État à la fin du contrat de prestations 2020-2023 ainsi que 5% (Fr. 1'912'296,- pour 2021) qui seront alloués à un fonds destiné à financer des projets communs au réseau de soins. Au terme du contrat de prestations en cours l'IMAD contribuera à alimenter ce même fonds en y attribuant 5% de son résultat cumulé.

Pour précision, le résultat de gestion représente le résultat de l'exercice avant répartition (Fr. 2'780'583,-). Il convient ensuite de tenir compte des utilisations et attributions des fonds propres affectés (Fr. 1'045'337,-). Ce résultat permet de calculer les parts de répartition entre l'IMAD et l'Etat.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

D. Autres engagements et divers

Engagements de prévoyance

L'ensemble des employés de l'IMAD est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève. Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et l'octroi de la garantie de l'Etat de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'IMAD ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique évalué à 174.3 millions de francs au 31.12.2021 selon les dernières données disponibles fournies par la CPEG. Cet engagement n'est pas enregistré dans les comptes de l'institution conformément à la dérogation figurant à l'article 6, alinéa 1, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 05.15).

Engagements découlant de contrats de location simple

L'institution est engagée dans divers contrats de bail et d'équipements. Les loyers des locaux de 2 à 5 ans comprennent les loyers liés au déménagement en 2023 dans les nouveaux locaux dans l'Esplanade Pont Rouge. Les paiements futurs minimaux à effectuer au titre de ces contrats sont les suivants :

	moins d'un an	de 2 à 5 ans	plus de 5 ans
Loyers des locaux	8'527'318	27'440'622	5'654'369
Location vélos et VAE	321'657	0	0
Location véhicules	1'138'671	1'543'318	0
Location mobiles	0	0	0
Total	9'987'646	28'983'940	5'654'369

Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.